



**JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES :
LES OUBLIÉS DE LA FÊTE**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

FICHE 1 PERSONNES SANS ABRI : NON AU “NETTOYAGE SOCIAL” POUR PROMOUVOIR L’IMAGE DE LA FRANCE

Alors que les jeux olympiques et paralympiques (JOP) pourraient être l'occasion de sortir durablement de la rue les personnes sans domicile ou en situation de grande exclusion, elles risquent d'être encore davantage précarisées en raison d'un « nettoyage » social et sécuritaire de l'espace urbain, pouvant passer par l'expulsion de squats, bidonvilles et d'autres lieux de vie informels. Le fonctionnement de certaines activités associatives – distributions alimentaires, maraudes, accueils de jour, etc. – pourtant essentielles à leur survie et à leur accès aux droits, sera fortement perturbé voire entravé par les mesures administratives exceptionnelles prises durant l'événement.

De plus, l'arrivée des Jeux pousse déjà de nombreux hôtels à revenir à leur vocation touristique, plus lucrative que l'hôtellerie sociale. Ce mouvement accentue la pression sur le dispositif d'hébergement d'urgence, saturé à l'extrême en Île-de-France, en raison de l'augmentation continue des besoins et des objectifs de maîtrise voire de réduction du parc fixés par l'État. Enfin, le développement des « sas régionaux de desserrement de l'Île-de-France », visant à faire baisser la tension sur le dispositif d'hébergement dans la région, renforce la saturation de l'offre dans les grandes métropoles et génère des ruptures de parcours et d'accompagnement pour les personnes étrangères orientées vers les autres régions.

FICHE 2 L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES PERSONNES

En marge de cet événement international en France, pour le Secours Catholique et ses partenaires du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », il s'agit avant tout de prévenir l'exploitation sous toutes ses formes : exploitation sexuelle, esclavage domestique, exploitation au travail ou dans la sous-traitance, exploitation à partir de plateformes numériques – ménage, déplacement, construction, nettoyage, maintenance, sécurité –, contrainte à commettre des délits, obligation à mendier... Par ailleurs, pendant les Jeux, il faudra être attentif à l'accompagnement des victimes et au soutien nécessaire pour leur permettre de faire valoir leurs droits en prenant en compte les questions linguistiques, la durée de leur séjour en France.

FICHE 3 ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES : UNE COURSE DE FOND

Les Jeux olympiques de Paris tiendront-ils leur promesse d'exemplarité sociale ? Bénéficieront-ils aux territoires les plus pauvres d'Île-de-France et aux personnes éloignées de l'emploi que nous rencontrons au Secours Catholique ? Certains progrès obtenus sous les feux des projecteurs, comme la baisse des accidents du travail sur les chantiers, s'inscriront-ils dans la durée ? Cette fiche propose un tour d'horizon des enjeux liés au travail, à l'emploi et au bénévolat. Si l'horloge olympique n'a pas encore sonné l'heure du bilan, une chose est sûre : les Jeux agissent déjà comme un révélateur des maux du monde du travail dans notre pays et des injustices qui le traversent.

FICHE 4 DES JEUX À SOMME NÉGATIVE POUR LE CLIMAT

Il a été annoncé que ces Jeux seraient neutres en carbone. Pour ce faire, les organisateurs souhaitent s'appuyer sur la compensation carbone. Mais la compensation carbone, dont la capacité à limiter les gaz à effet de serre est loin d'être garantie, risque surtout de faire diversion face à la responsabilité des acteurs publics et privés pour tenir la trajectoire de l'accord de Paris. Garantir l'accès à des transports collectifs est une autre promesse des organisateurs, or certaines lignes du Grand Paris Express ne seront finalement pas opérationnelles lors de l'ouverture des jeux.

COORDINATION « JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE »

Geneviève Colas

genevieve.colas@secours-catholique.org

+ 33 (0)6 71 00 69 90



JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

INTRODUCTION

Les Jeux Olympiques et Paralympiques « Paris 2024 » sont présentés comme le plus grand événement jamais organisé en France. Ils se veulent les Jeux de l'engagement pour l'environnement, l'emploi, l'économie, l'éducation, le sport pour tous vers une société plus inclusive. Comme on peut le lire sur le site de Paris 2024 : « *Les Jeux, c'est un festival populaire et multiculturel qui s'adresse au monde entier. C'est une aventure qui va embarquer la France entière¹ pour une expérience inédite* ». Le slogan officiel est « Ouvrons grands les Jeux ».

Sur le papier, le Secours Catholique se réjouit de cette perspective festive, et se retrouve largement dans les valeurs olympiques comme dans l'ambition affichée pour les Jeux de Paris. Mais notre association craint que malheureusement, ces Jeux ne soient pas synonymes de fête pour toutes et tous.

Dès aujourd'hui, en phase de préparation, les Jeux ont un impact négatif sur la vie de nombreuses personnes en situation d'exclusion : expulsions et déplacements de personnes sans-abri, réduction de places d'hébergement hôtelier, fermeture de lieux d'accueil et de distribution

alimentaire. Et l'on peut prévoir des difficultés de maintien ou d'accès aux services sociaux, comme à l'aide des associations pendant les Jeux olympiques, compte tenu de règles imposées de présence et de circulation dans l'espace public. L'expérience des méga-événements sportifs dans le monde révèle un risque avéré de « nettoyage social » des rues pour soigner l'image du pays organisateur. On sait aussi combien ces rassemblements augmentent le risque d'exploitation de personnes, qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle, d'exploitation au travail ou esclavage domestique, de contrainte à commettre des délits ou obligation à mendier. Les personnes les plus vulnérables risquent particulièrement d'être déplacées ou réprimées pour ne plus qu'on les voie.

Le Secours Catholique souhaite que les Jeux olympiques et paralympiques de Paris soient **une véritable fête pour tous et toutes**, ce qui suppose de corriger le tir pour ne pas se tenir à n'importe quel prix au niveau humain et environnemental.

Alors en ce début d'année 2024, le Secours Catholique veut faire entendre ses messages sur **certains enjeux prioritaires**.



© DAVID METRA / SCCF

Il s'agit de **ne pas faire de cette « fête », pour beaucoup, un catalyseur de pauvreté pour d'autres**, un centrifugeur urbain permettant de rejeter les classes populaires toujours plus loin du cœur de la métropole. Ni même de faire **un accélérateur de gentrification** pour des territoires, **laissant les plus vulnérables de côté ou aggravant leur situation**. Au contraire, il s'agit de faire que **l'héritage matériel** (équipements, infrastructures) et immatériel (politiques publiques du sport, de la santé, de l'éducation populaire, de l'emploi...) annoncé au temps de la candidature se concrétise réellement par l'amélioration de dispositifs dans la durée. Un plan concerté entre pouvoirs publics et associations pour la prise en charge des personnes en situation de précarité avant, pendant et après les Jeux doit être mis en place.

En 1992 déjà, le Secours Catholique-Caritas France alertait à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver à Albertville à travers une étude de terrain au niveau de la région où se déroulaient les épreuves « Saisonniers de la neige : quel tremplin vers l'avenir ? »². L'enquête sur un microcosme à l'occasion des Jeux Olympiques **s'était ensuite élargie à d'autres « foyers » de saisonniers** : tourisme, thermalisme, monde agricole... **pour balayer de manière exhaustive un**

secteur mal connu et source de précarité sociale. Ceci a marqué un engagement grandissant du Secours Catholique dans le domaine de l'emploi. Par ailleurs, aujourd'hui, dans les réseaux européens la question de l'emploi et du logement des travailleurs saisonniers est bien mise sur la table comme un enjeu en développement du fait de la mobilité des travailleurs en Europe et vers l'Europe.

En 2024, nos constats et nos analyses nourrissent à la fois une interpellation des pouvoirs publics, et une démarche de prévention en vue d'autres événements sportifs et culturels mondiaux à venir. Ce document traite particulièrement de quatre thématiques qui, sans épuiser l'enjeu de ces Jeux pour les personnes les plus vulnérables (voir encadré), auront pour elles un impact particulièrement fort. Chacune fait ainsi l'objet d'une fiche : **personnes sans abri, exploitation et traite des êtres humains, emploi, empreinte carbone**. Cette publication constitue une première étape d'alerte, mais au cours des prochains mois nos équipes et délégations seront particulièrement attentives au suivi des impacts concrets de la préparation des Jeux sur les personnes qu'elles accompagnent.

1. « Paris 2024 ce sont les jeux de toute la France » indique le site internet officiel. D'autres régions sont concernées par des épreuves sportives au-delà de la capitale, Paris, en Île-de-France (Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine Saint Denis), dans d'autres grandes villes (Bordeaux, Nantes, Lyon, Saint-Étienne, Nice, Marseille, Lille) et en outre-mer (Tahiti). La flamme olympique passera avant les Jeux dans différentes régions en France élargissant le nombre de personnes directement concernées.

2. Lien avec le rapport : https://isidor.secours-catholique.org/sites/scintranet/files/koha/koha_3919_0.pdf

QUELQUES CONSTATS ET RISQUES GÉNÉRAUX POUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Une des questions posées est celle du **droit à la ville** et à ses aménités (densité des moyens de transports, services publics, diversité de commerces y compris pour les petits porte-monnaie...). Les « **petites mains** », les « **invisibles** » qui font tourner la capitale à toute heure du jour et de la nuit, sont lentement mais sûrement repoussées en périphérie de la métropole, rallongeant les temps de transports, voire rendant indispensable l'acquisition d'une voiture, que bien des budgets ne peuvent pas se permettre. Au cœur de cette problématique : **la construction insuffisante de logements sociaux et très sociaux au cœur de la métropole.**

SURVEILLANCE ET STIMATISATION

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont aussi l'occasion pour le gouvernement de lancer des « expérimentations » (bien au-delà de la période des jeux) sur des systèmes de **surveillance automatisée** avec des caméras équipées d'un logiciel de détection des comportements considérés comme suspects. À côté du repérage des objets abandonnés et des mouvements de foule seront également visés les « événements anormaux » et les « situations présumant la commission d'infractions ». En traitant des caractéristiques comportementales d'individus identifiables après coup, il y a un risque de détournement d'utilisation officiellement sécuritaire pour faire place nette en excluant les **personnes sans domicile fixe**, par exemple, des abords

GARANTIR LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ, DE PAUVRETÉ, D'EXPLOITATION OU D'EXCLUSION.

des stades ou lieux de fête. Alors que l'espace public est vital pour certaines populations en raison de la vétusté ou de la sur-occupation des logements, ces personnes précaires risquent d'être à nouveau stigmatisées et de devenir des cibles de la surveillance de l'espace public. **Le plan « Zéro délinquance »** dont la logique à peine voilée consiste à « **nettoyer** » les **quartiers populaires** en amont des Jeux Olympiques nous préoccupe tout autant.

MOBILITÉ : RISQUES D'EXCLUSION

En termes de mobilité, l'augmentation substantielle des **prix des tickets de transports en commun** (4 euros pour le ticket de métro, 6 euros pour le RER) pose de sérieux problèmes. Cette décision va durement impacter les Franciliens sans abonnement, ceux-là même qui vivent

dans l'extrême pauvreté (personnes en situation régulière mais sans droit au travail, sans-papiers, personnes vivant dans des bidonvilles, etc.) ou dont les budgets sont déjà les plus contraints (demandeurs d'emploi, allocataires du Revenu de Solidarité Active - RSA, retraités pauvres...). Ce fait est parfaitement connu d'Ile-de-France mobilités puisqu'on lit sur son site que « Les chômeurs ont une propension notable à utiliser des tickets et des

billets : leur mobilité est plus irrégulière que celle d'un salarié et un Navigo n'est pas forcément « rentabilisable » pour eux. Les inactifs et retraités ont une probabilité assez élevée (33 %) de se déplacer avec un ticket : ils ont, comme les chômeurs, une mobilité irrégulière généralement limitée à un périmètre local (donc un usage limité du train)³ ». Ce coût largement augmenté risque de toucher aussi des personnes qui ont besoin des transports en commun pour leur travail, sans avoir des déplacements fixes et un pass Navigo.

Pour les ménages les plus précaires, pourtant, la mobilité est une question de survie : les personnes peuvent parcourir de nombreux kilomètres quotidiennement à la recherche de petits prix, de dons, d'un endroit chaud ou d'un accompagnement (promotion dans tel ou tel magasin, aide proposée par une association, etc.). Avec de tels tarifs, les personnes seront contraintes de restreindre encore davantage leurs déplacements, signant une aggravation

JEUX OLYMPIQUES

26 juillet - 11 août

ET PARALYMPIQUES

du 28 août au 8 septembre 2024

EN QUELQUES CHIFFRES :

- ▶ Plusieurs milliards de téléspectateurs
- ▶ Des millions de spectateurs
- ▶ 41 sites de compétition
- ▶ 10 500 athlètes
- ▶ 45 000 bénévoles

3. <https://www.iledefrance-mobilites.fr/usages-et-usagers-des-titres-de-transport>

de leurs conditions d'existence. Dans ce contexte, les contrôles dans les transports en commun pourraient être problématiques pour des publics vulnérables.

En outre, si l'on en croit les dernières prévisions de l'office du tourisme, sur les 13,4 millions de visiteurs « nationaux » (représentant 90 % de l'ensemble des visiteurs attendus), il s'agit principalement de familles et 50 % sont franciliens. On peut donc estimer que plus de 6 millions de Franciliens feront des excursions à Paris sur la journée pendant la durée des Jeux. Or de tels tarifs, en particulier pour toute une famille, risquent de pousser certains à privilégier la voiture plutôt que les transports en commun. Ces choix interrogent d'autant plus que l'enjeu de réduire les déplacements automobiles est majeur à une période propice aux pics de pollution et que le dossier de candidature promettait une olympiade neutre en carbone et un accès gratuit aux transports en commun pour certains publics. Au regard de ces éléments, il devient de plus en plus difficile de défendre le caractère véritablement « populaire » de cette fête...

De manière plus générale, favoriser l'accès à des transports collectifs de qualité était l'une des promesses des organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. **Le Grand Paris Express**, l'un des plus importants **projets de transports urbains** d'Europe, approuvé en 2011, était censé garantir la réussite de cet objectif. En soi, l'investissement dans les réseaux de transports en commun fournira dans l'ensemble un héritage bienvenue des Jeux de Paris pour la mobilité des Franciliens. Mais certaines lignes nécessaires pour relier les sites des Jeux olympiques ne seront finalement pas opérationnelles lors de l'ouverture des Jeux.

RÉDUIRE DURABLEMENT LES INÉGALITÉS, LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ ET D'EXCLUSION.

De nombreux sites olympiques seront localisés en dehors de Paris, là où s'effectuent plus de 70 % des déplacements quotidiens en temps normal, ce qui soulève la question de la cohabitation entre ces flux préexistants et ceux générés par l'événement. Par ailleurs, certains investissements colossaux, comme ceux consacrés à la ligne directe entre l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et Paris – le Charles de Gaulle Express –, destinée aux touristes et qui ne sera finalement opérationnelle qu'en 2027, auraient pu servir à l'amélioration des transports qu'utilisent quotidiennement les Franciliens qui en ont cruellement besoin.

LES PLUS PAUVRES NE SERONT PAS À LA FÊTE
« La plus grande vente de billets de l'histoire » a été lancée plus d'un an avant les jeux, mais le prix prohibitif des billets condamnera les ménages modestes à regarder passer les avions de touristes et... les jeux uniquement à la télé.

Des dizaines de milliers de « bénévoles » sont attendus et le recrutement a débuté depuis plusieurs mois. Les associations de solidarité font le constat de la **difficulté pour les publics vulnérables** de s'inscrire et d'imaginer pouvoir participer alors qu'aucune aide ne sera apportée pour faciliter l'hébergement des personnes (plus de détails dans la fiche 3).

Les Jeux olympiques et paralympiques avaient enfin été annoncés par le gouvernement comme une occasion de **favoriser l'accès aux sports et loisirs dans tous les territoires pour tous les publics**⁴. Quelle sera la réalité ? ■

4. Voir le rapport intermédiaire d'évaluation de la Stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 du centre de droit et d'économie du sport.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

FICHE 1

PERSONNES SANS ABRI : NON AU “NETTOYAGE SOCIAL” POUR PROMOUVOIR L’IMAGE DE LA FRANCE

LA PROMESSE D’UNE OLYMPIADE SOLIDAIRE

Les instances responsables de l’organisation de Paris 2024 se sont engagées à promouvoir un nouveau modèle de jeux, plus responsables, plus durables, plus solidaires et plus inclusifs. Au regard des difficultés chroniques d’accès à l’hébergement, au logement et aux services des personnes sans domicile, on aurait pu s’attendre à ce que Paris 2024 se démarque des précédentes éditions et tienne ses promesses, en laissant un héritage social fort à la région.

En réalité, les premiers effets des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) sur la région font craindre que ceux-ci n’accroissent ou n’amplifient les difficultés préexistantes.

L’organisation des méga-événements sportifs, et des Jeux olympiques et paralympiques en particulier, est très souvent accompagnée de politiques répressives vis-à-vis des

personnes les plus démunies, afin de les invisibiliser et ne pas ternir l’image des villes hôtes. Dans un rapport intitulé *Fair play for housing right*, le Centre pour le droit au logement et contre les expulsions révèle ainsi que les Jeux Olympiques ont eu, depuis vingt ans, de multiples conséquences sur les habitants les plus précaires des villes hôtes : « nettoyage » des rues, harcèlement et criminalisation d’individus marginalisés tels que les personnes sans-abri, habitants des lieux de vie informels ou recourant à des pratiques de survie comme la mendicité, etc.

L’Île-de-France, et particulièrement les deux départements recevant le plus d’épreuves olympiques, Paris et la Seine-Saint-Denis, se caractérise par la concentration et l’intensité des manifestations de la précarité : recours important à l’aide alimentaire, saturation chronique des dispositifs d’hébergement d’urgence, nombre élevé de lieux de vie informels, etc.

Les centaines d'accueils de jour, de permanences domiciliaires, de tournées et cafés de rue animées par le Secours Catholique dans toute la France sont en première ligne pour constater les effets de la préparation des Jeux sur les personnes sans domicile. Parmi l'ensemble des ménages accueillis par les équipes locales de l'association, près d'un ménage sur trois était en effet sans domicile stable en 2022¹. Cette part a augmenté de 10 points entre 2010 et 2019, avant de se stabiliser pendant la crise sanitaire, puis a augmenté à nouveau en 2022 pour atteindre 32,5% des ménages rencontrés.

EN ÎLE-DE-FRANCE, LE 115 DÉBORDÉ

Les dispositifs d'hébergement généralistes en Île-de-France représentent près de 96 650 places, dont la moitié à l'hôtel. Elles mettent à l'abri des personnes sans solution pour une nuit ou pour quelques semaines, voire plusieurs mois. À ce chiffre, il faut ajouter près de 11 000 places dans le dispositif national d'accueil en faveur des demandeurs d'asile dans le Grand Paris (échelle territoriale plus large) début 2023².

Si ce nombre de places est en progression constante au fil des années, il n'évolue pas en adéquation avec la situation et les besoins des personnes sans abri. La majorité des dispositifs sont saturés et les différentes éditions de la Nuit de la Solidarité attestent de la dégradation des conditions de prise en charge de la grande exclusion : hausse du nombre de personnes sans-abri décomptées en 2023 ; accès contraint aux dispositifs existants ; niveaux de recours faibles aux dispositifs tels que le 115, etc. Dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, 3 015 personnes sans-abri ont été décomptées dans le cadre de la 6^e édition de la Nuit de la Solidarité à Paris, et 619 personnes dans 27 communes participant à la 2^e édition de l'opération coordonnée par la Métropole du Grand Paris³. Il est particulièrement choquant qu'en Île-de-France, région de loin la plus prospère de France, les autorités publiques laissent croître le nombre de personnes à la rue et singulièrement de familles, de femmes enceintes, et d'enfants en bas âge.

L'insuffisance de l'offre d'hébergement s'incarne dans le nombre important de demandes non pourvues (DNP) au 115. À Paris, celui-ci s'élève à plus de 800 réponses défavorables quotidiennes au cours du mois de janvier 2023. Le SIAO⁴ de Seine-Saint-Denis comptabilise en moyenne plus de 600 demandes non pourvues quotidiennes en 2022, avec une représentation importante de familles avec enfants, dont la part continue d'augmenter en 2023.

Les demandes non pourvues ne fournissent qu'un ordre de grandeur très approximatif du nombre réel de personnes

sans-abri, puisqu'elles traduisent la demande exprimée, mais pas les besoins implicites, qui restent invisibles en raison du non-recours. Plusieurs centaines de personnes n'appellent pas ou plus les services du 115, à la suite de plusieurs refus d'hébergement ou parce qu'elles désespèrent de ne parvenir à joindre un écoutant. À Paris comme dans le Grand Paris, trois personnes interrogées sur quatre n'appellent pas ou plus le 115 en janvier 2023, alors que le nombre d'appels est en hausse et que la part de personnes ayant appelé le soir même augmente⁵.

En raison de la saturation de l'offre, les principes d'inconditionnalité de l'accueil en hébergement et de continuité de la prise en charge, pourtant inscrits dans le Code de l'action sociale et des familles, sont structurellement bafoués en Île-de-France. Pour gérer la pénurie, les services de l'État passent des consignes orales ou écrites de priorisation des demandes d'hébergement aux Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (gérant les 115) et aux gestionnaires d'établissements et de services. À titre d'exemple, le Samusocial de Paris, chargé de gérer le 115 dans la capitale, s'est doté en août 2023 d'une nouvelle doctrine d'orientation restreignant l'hébergement d'urgence aux seuls publics relevant des critères de priorité n°1 (femmes enceintes de plus de 7 mois, femmes victimes de violences, familles accompagnées de nouveaux-nés de moins de 3 mois, personnes à mobilité réduite, personnes avec des pathologies graves). Preuve de ce contexte exceptionnellement tendu, en décembre 2023, la directrice générale du Samu Social de Paris indiquait finalement ne même plus pouvoir honorer la prise en charge de ce public très vulnérable, déjà « trié » à l'extrême⁶. En Seine-Saint-Denis, dans un courrier datant de juin 2023, la préfecture indiquait au SIAO que les personnes isolées, à l'exception de celles répondant à de stricts critères de vulnérabilité (femmes enceintes, personnes en situation de handicap, femmes violences conjugales) n'avaient pas vocation à être maintenues à l'hôtel.

Après la crise sanitaire, le Samusocial indiquait avoir perdu, en 2022, 2 400 places hôtelières dans la capitale, du fait que de nombreux hôteliers rompaient leur convention avec l'État pour revenir à leur vocation touristique initiale⁷. Localement, les unités territoriales de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) ou des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) nous relatent une difficulté à capter de nouvelles places hôtelières.

1. Secours Catholique, Rapport annuel sur l'état de la pauvreté en France, *Pauvretés : Les femmes en première ligne*, novembre 2023.

2. APUR, Hébergement et services à destination des personnes sans domicile dans le grand Paris, Décembre 2023.

3. Ibid.

4. SIAO : *Service Intégré d'Accueil et d'Orientation*.

5. APUR, Hébergement et services à destination des personnes sans domicile dans le grand Paris, Décembre 2023.

6. Claire Anaé et Minh Dréan, *Des femmes enceintes et des mères avec des nouveau-nés sans hébergement d'urgence*, Le Monde, décembre 2023.

7. Margaux Dzuilka et Névil Gagnepain, *À l'approche des JO, des familles expulsées d'hôtels sociaux qui misent sur le tourisme*, Médiapart, février 2023.



© MATHIEU GÉNON / SCCF

UNE RÉPONSE POLITIQUE TARDIVE ET INSUFFISANTE

Depuis l'été 2023, le Secours Catholique et ses partenaires membres du Collectif des associations unies (CAU) n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme sur la dégradation des conditions d'accueil et d'hébergement des personnes sans domicile dans le pays, et singulièrement en Île-de-France. Après une sortie de l'hiver 2022-2023 marquée par la multiplication des fermetures de nuitées hôtelières et les sorties sèches d'hébergement liées aux objectifs gouvernementaux de réduction de places, la première ministre a finalement concédé la stabilisation du parc d'hébergement généraliste à 203 000 places dans le cadre du Pacte des Solidarités, et renoncé à la trajectoire baissière qui menaçait au moins 6 000 places à l'échelle nationale, dont la moitié en Île-de-France. Cette stabilisation s'est néanmoins faite bien en-deçà des besoins, avec 2 000 places de moins que durant l'hiver 2022-2023. Pire, durant le débat budgétaire, alors que la situation des personnes sans-abri et singulièrement des femmes et familles à la rue se détériorait dans de nombreux territoires, le gouvernement s'est systématiquement opposé à l'adoption d'amendements, même transpartisans, visant la création de places supplémentaires, et a imposé une loi

de finances initiale insincère, allouant pour 2024 200 millions d'euros de moins au secteur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans domicile (2,9 milliards d'euros) que sa consommation budgétaire réelle de 2022. Ce ne sont que l'arrivée de la vague de froid de janvier 2024 et les décès tragiques de personnes sans-abri au plus fort de l'hiver qui ont résolu le 8 janvier l'ancien ministre délégué chargé du Logement Patrice Vergriete à débloquer en urgence une enveloppe complémentaire de 120 millions d'euros, destinée à financer jusqu'à 10 000 places de mise à l'abri temporaire et à renforcer les services de la veille sociale. Si cette annonce a donné un répit momentané aux personnes sans-abri avec 3 484 places ouvertes dans les 55 départements concernés par le plan Grand Froid, elle ne fait que reconduire la gestion saisonnière et urgentiste du secteur (ouvertures au « thermomètre » plutôt qu'une adaptation en temps réel aux besoins territoriaux tout au long de l'année), sans donner de perspectives de long terme aux personnes sur leurs trajectoires résidentielles ni renoncer à la mise en concurrence jusqu'à l'absurde des vulnérabilités. L'on peut donc craindre une nouvelle vague de remises à la rue et d'orientations vers les régions hors Île-de-France de personnes sans domicile au printemps.

UNE « POLITIQUE DE DESSERREMENT » POUR DÉPLACER LES PERSONNES SANS-ABRI

En 2023, les ministères de l'Intérieur et du Logement, en lien étroit avec la préfecture de l'Île-de-France, ont lancé un dispositif d'hébergement d'un nouveau genre dans dix régions⁸ destiné à accueillir temporairement des personnes exilées vivant à la rue, en habitat informel ou mises à l'abri en région parisienne. Fortement inspirés de « l'orientation directive » imposée aux demandeurs d'asile pour bénéficier des conditions matérielles d'accueil associées à leur demande de protection, ces « sas régionaux de desserrement » accueillent pour une durée de 3 semaines maximum les personnes en provenance de l'Île-de-France, avant de leur proposer une orientation « adaptée » à leur situation dans la région de destination. La création de ce dispositif répond à trois objectifs : « désengorger » les structures d'hébergement franciliennes, dont les capacités décroissent en raison de fermetures de nuitées hôtelières, qu'elles soient programmées par l'État ou résultent du retour à l'activité touristique de certains établissements en prévision des Jeux⁹ ; mieux répartir la « charge » que représenterait l'accueil des personnes sans domicile en France métropolitaine ; et enfin procéder à un examen systématique de la situation administrative des personnes concernées, comme critère déterminant de leur orientation ultérieure.

Ce dernier objectif marque un tournant dans la politique publique d'hébergement généraliste des personnes sans domicile, ordonnée jusqu'alors de façon prédominante, et par contraste à celle de l'accueil des demandeurs d'asile, à l'évaluation de leurs besoins sociaux et de leurs vulnérabilités pour déclencher leur hébergement et de leur accompagnement. L'établissement de la situation administrative des personnes est rendue possible dans les sas par la présence systématique d'agents de l'OFII¹⁰ et par le croisement des informations personnelles recueillies avec celles des systèmes d'information nationaux de l'asile et de l'immigration.

Si l'examen de la situation administrative des personnes dans les sas, tout comme l'entrée même dans le dispositif, est en principe fondé sur leur libre adhésion – qu'elles doivent obligatoirement formaliser par écrit à leur arrivée –, lorsqu'elles le refusent en pratique, ou que l'examen de leur situation ne débouche pas sur l'obtention d'un titre de séjour, leurs chances de bénéficier d'une orientation en hébergement d'urgence généraliste sur le seul fondement de leur situation de détresse au titre de l'accueil inconditionnel, sont minimales. Dans ces deux cas de figure, l'instruction interministérielle du 13 mars 2023 encadrant le dispositif présente en effet l'accès à l'hébergement d'urgence comme une option résiduelle, ne se justifiant que jusqu'à ce que

la préfecture organise l'examen ultérieur de leur situation administrative avec la collaboration des SIAO, ou le temps strictement nécessaire à la préparation d'un retour volontaire ou d'un éloignement pour les personnes dont la demande d'admission au séjour serait refusée. Dans leur conception même, les sas intègrent donc une acception limitative de l'accueil inconditionnel en hébergement d'urgence, et organisent une confusion des rôles entre travail social et contrôle des étrangers.

Reposant sur l'extrapolation abusive de jurisprudences du juge des référés, qui ne contraint l'État à héberger les personnes déboutées du droit d'asile ou frappées d'OQTF qu'en présence de « circonstances exceptionnelles » caractérisant une atteinte grave et manifestement illégale au droit à l'hébergement¹¹, l'instruction omet que lorsqu'il est saisi au fond, le juge administratif soumet l'État à une obligation de résultat dans la prise en charge des personnes sans-abri, en référence exclusive à leur situation de détresse médicale, psychique ou sociale. En cela, les sas de desserrement s'inscrivent dans la continuité des doctrines de priorisation implicitement ou explicitement édictées par certaines préfectures pour restreindre ou empêcher l'accès à l'hébergement d'urgence des personnes sans-abri en situation irrégulière. Ils ont également anticipé les dispositions de l'article 67 de la loi asile et immigration du 26 janvier 2024, limitant l'accès à l'hébergement d'urgence pour les personnes déboutées du droit d'asile ou frappées d'OQTF, et censurées par le Conseil constitutionnel¹² comme cavalier législatif.

Alors que les sas de desserrement ont été avant tout présentés par les ministères de l'Intérieur et du Logement comme des instruments de « fluidification » des parcours résidentiels, permettant de faciliter l'accès à des solutions d'hébergement et de logement plus stables et adaptés que la rue ou l'hébergement d'urgence saturé en Île-de-France – voire d'obtenir la régularisation de certaines situations administratives – en l'absence d'information suffisante des personnes sur leurs chances réelles d'obtenir un titre de séjour, le dispositif peut se refermer sur elles comme un piège.

Sas de desserrement : premiers retours d'expérience

Parallèlement aux questions de fond que soulèvent les sas de desserrement sur la conception de l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement que souhaite honorer la France, et sur la soutenabilité éthique de l'accompagnement des personnes sans domicile pour les professionnels du travail social, lorsque ce dernier devient indissociable de l'identification et du contrôle des populations, les sas de

8. Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre Val de Loire, Grand Est, Normandie, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle Aquitaine.

9. Fédération des acteurs de la solidarité, *Vigilance de la Fas au regard de la mise en place de lieux d'accueil en régions*, février 2023.

10. Office français de l'immigration et de l'intégration.

11. Conseil d'État, ordonnance, 24 sept. 2013, n° 372324.

12. Décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024.

desserrement pèchent également par leurs modalités de mise en oeuvre sur le terrain.

Ainsi, si leur déploiement dans les régions a fait l'objet de financements dédiés, il n'a pas été accompagné de moyens supplémentaires permettant d'adapter l'offre locale d'hébergement et de logement pour accueillir les personnes en provenance d'Île-de-France en aval de leur séjour de trois semaines. Les personnes sont ainsi orientées vers des dispositifs d'hébergement temporaires, sans garantie de continuité de prise en charge au-delà de quelques jours ou semaines, et peuvent donc se retrouver de nouveau à la rue, avant de finalement regagner l'Île-de-France, où elles ont au moins des attaches personnelles, sociales ou professionnelles. Dans ces conditions, la répartition géographique des personnes sans-abri n'offre aucune garantie d'insertion et d'intégration durable, mais conduit à des ruptures de droits sociaux et d'accompagnement, à la mise en concurrence des vulnérabilités dans les territoires d'accueil, à la dispersion et à l'invisibilisation des personnes.

De plus, le caractère en apparence volontaire du départ en sas doit être nuancé. Si l'entrée dans le dispositif ne repose pas sur la coercition physique des personnes afin qu'elles montent dans les bus à destination des régions, et que les sas ne sont pas des lieux de privation de liberté, peut-on parler de choix véritable et éclairé lorsque la mobilité géographique est la seule alternative à la rue en Île-de-France et doit être décidée en quelques heures seulement, lorsque l'orientation vers le dispositif intervient après la destruction de son lieu de vie informel par les forces de l'ordre, lorsque l'accès à l'hébergement s'effectue au prix de l'interruption de la scolarité de ses enfants ?

S'il faut reconnaître un mérite au dispositif de desserrement, c'est celui de contribuer à objectiver la réalité du sans-abrisme en Île-de-France, et de déconstruire l'idée que les rues et les structures de mise à l'abri temporaires de la région seraient essentiellement peuplées de personnes sans titre de séjour devant faire l'objet de mesures d'éloignement. Le bilan chiffré de juillet 2023 présenté par les ministères de l'Intérieur et du Logement aux associations sur un premier groupe d'un millier de personnes arrivées en sas faisait état d'une proportion de 46% de demandeurs d'asile, de 33% d'autres personnes en situation régulière, principalement bénéficiaires de la protection internationale, et de seulement 15% en situation irrégulière. Ces dernières relèvent de situations très différentes, tant leurs

demandes de titre de séjour peinent à être instruites en Île-de-France en raison de la saturation des préfectures. De leur propre aveu, cette répartition des profils a surpris les services de l'État et accentué la difficulté à identifier des solutions d'hébergement ou de logement pérennes à la sortie des sas. En ce sens, même si la politique de desserrement n'a pas tenu sa promesse de proposer une solution adaptée à chaque personne qui en bénéficierait, elle a agi comme un révélateur des carences du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés.

Plus récemment, la DRIHL indiquait qu'en novembre 2023, sur près de 3000 personnes orientées de Paris vers les régions depuis le mois d'avril, 38% avaient été orientées vers le dispositif national d'accueil, 45% vers l'hébergement généraliste et 1% vers des dispositifs de préparation au retour. Ces données sont toutefois partielles, et ne renseignent ni sur la continuité des parcours à l'issue de ces premières orientations, ni sur le sort des demandes de titre de séjour formulées durant le séjour en sas.

S'il n'est pas possible d'établir de lien de causalité directe entre la préparation des Jeux 2024 et le déploiement de la politique de desserrement, la première agit a minima comme catalyseur de la seconde, et offre un terrain propice à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion du sans-abrisme mêlant action sociale et contrôle des flux migratoires, dans le droit fil de la création des CAES, des instructions du 12 décembre 2017¹³, du 4 juillet 2019¹⁴, du 17 novembre 2022¹⁵, puis de la loi asile-immigration du 26 janvier 2024.

LE LOGEMENT RENDU DIFFICILE DES ÉTUDIANTS PENDANT L'ÉTÉ 2024

Les personnes sans abri ne sont pas les seules à « subir » les effets de l'arrivée des jeux, les étudiants boursiers sont également impactés. Le syndicat Solidaires Étudiant·e·s dénonçait le fait que différents CROUS¹⁶ (Paris, Versailles, Créteil) organisaient la vacance des logements étudiants en raccourcissant les conventions d'occupation des logements des étudiants de septembre au 30 juin, au lieu du 31 août habituellement, dans le but d'héberger le personnel accrédité pour les Jeux Olympiques et Paralympiques¹⁷. Dans une décision d'août 2023, le tribunal administratif de Paris¹⁸ a donné raison au Syndicat en indiquant que l'article 19 de la loi du 26 mars 2018 autorise le CROUS de Paris à louer au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), en vue

13. Circulaire du ministère de l'Intérieur et de la Cohésion des territoires relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence, NOR INTK1721274J, 12 décembre 2017.

14. Instruction interministérielle relative à la coopération entre les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour la prise en charge des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale, NOR S5AA1918438J, 4 juillet 2019.

15. Instruction du Ministère de l'Intérieur relative à l'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) et renforcement des capacités de rétention, 17 novembre 2022.

16. CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires.

17. L'article 19 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des JOP 2024 dispose que dans les départements de la région Ile-de-France, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Haute-Garonne, la Loire, la Loire-Atlantique, le Nord et le Rhône, les logements destinés à des étudiants mentionnés aux articles L.442-8-1 et L.631-12 du code de la construction et de l'habitation et vacants au 1^{er} juillet 2024 peuvent, à titre dérogatoire et au plus tard jusqu'au jour suivant la cérémonie de clôture des jeux Paralympiques de 2024, être loués, meublés ou non, au comité d'organisation des JOP en vue d'accueillir des personnes accréditées par le Comité international olympique et le Comité international paralympique durant les JOP de 2024.

18. Tribunal de Paris, 31 août 2023, n°2319295.

d'accueillir des personnes accréditées par le comité durant les Jeux pour les logements vacants au 1^{er} juillet 2024, mais pas à en organiser la vacance à cette date. Par ailleurs, le tribunal note que la décision du CROUS de Paris limite le droit d'occupation des logements en résidence universitaire pour la totalité des attributaires alors que le nombre de logements qu'il a prévu de louer au COJOP ne représente que 7% du parc et est inférieur au nombre de logements habituellement vacants en juillet/août. Face à cette décision, le Crous de Paris a formé un pourvoi devant le Conseil d'État. Dans une décision du 29 décembre 2023, le Conseil d'État a prononcé un non lieu à statuer, en constatant qu'entre temps, le CROUS de Paris avait finalement fixé les modalités par lesquelles il garantirait le renouvellement du droit d'occupation des étudiants occupant un logement dans l'une des résidences qui seront mises à disposition pour les personnels de l'État et leur accorderait diverses aides pour pallier les conséquences d'un changement de résidence universitaire. Reste que les modalités évoquées publiquement, une indemnité de cent euros et deux places offertes pour assister aux épreuves, paraissent bien insuffisantes.

DES CONSÉQUENCES SUR LE MARCHÉ LOCATIF

Le marché locatif se tend également, avec le développement d'un type de contrat : le bail mobilité¹⁹. Ce contrat, d'une courte durée, contrairement à un bail meublé « classique », permet aux propriétaires de s'assurer que leurs appartements soient libres pour l'arrivée des Jeux, et de le louer à cette période de façon bien plus avantageuse financièrement. Ces contrats de location ne sont cependant accessibles qu'aux locataires en stage, en formation ou en déplacement professionnel. Des conditions qui restreignent encore un peu plus l'accès au logement au sein de la capitale. FranceInfo rapportait qu'en novembre 2023, plus d'une annonce sur dix sur le site *Particuliers à Particuliers* concernait un bail mobilité, un total multiplié par quatre par rapport à l'année précédente à la même période.

DES DÉPLACEMENTS ENTRAVÉS DANS L'ESPACE PUBLIC

Outre les difficultés liées à l'hébergement, les personnes sans-abri vont également être entravées dans leur déplacement et sur leur « lieu de vie », étant donné que l'espace public sera fortement contrôlé. Depuis novembre 2022, est déployé le plan zéro délinquance, consistant à multiplier les opérations de sécurisation et de lutte contre la délinquance sur des

secteurs ciblés de l'agglomération parisienne (42 secteurs estampillés Jeux olympiques et paralympiques). Ce dernier a aussi pour but de lutter contre « l'immigration illégale », et aura de fait une conséquence sur les personnes qui ne sont pas en situation régulière et seront donc particulièrement limitées dans leurs déplacements. De surcroît, certains hébergements se trouvent à proximité d'épreuves olympiques, il est nécessaire que les modalités d'accès à ces lieux soient respectueuses des fragilités du public hébergé, et tirent les enseignements de l'inadaptation des outils déployés au commencement de la crise sanitaire liée à la Covid-19 : absence de pièce justificative contraignante, alternatives à la justification par QR code, pas de verbalisation des personnes sans-abri en l'absence de pièce justificative, etc.

DES EXPULSIONS DE LIEUX DE VIE INFORMELS

Différentes associations relèvent également la multiplication des expulsions de lieux de vie informels, principalement à Paris et en Seine-Saint-Denis. Ces expulsions se font majoritairement sans que des propositions d'hébergement pérennes ou de relogement ne soient faites aux personnes.

Le Secours Catholique et ses partenaires associatifs, avaient obtenu de la préfecture d'Ile-de-France, l'assurance orale que les expulsions qui auraient lieu, notamment celles des lieux de vie informels se trouvant à proximité d'épreuves sportives, respecteraient le cadre de l'instruction de 2018. Cette instruction prévoit le déploiement de plusieurs mesures dès l'installation d'un lieu de vie informel : mise en place d'un diagnostic social pour évaluer les vulnérabilités et proposer des solutions ajustées aux projets de vie des habitants, accompagnement des personnes, notamment vers l'emploi, accès à la santé, à la scolarisation, lutte contre les situations d'emprise et de traite etc. Autant de mesures difficiles à mettre en œuvre dans le cadre d'expulsions qui ont pu parfois avoir lieu en dehors de tout cadre légal²⁰, ou dans un délai court, et qui sont généralement peu respectées²¹. De surcroît, ces personnes expulsées de leurs lieux de vie ne pourront que très difficilement accéder à un hébergement, au vu de la saturation de ce dernier.

DES ARRÊTÉS « ANTI DISTRIBUTION ALIMENTAIRE »

Enfin, deux arrêtés préfectoraux anti-distribution alimentaire ont été pris à Paris en juillet 2023 et octobre 2023²². Ce second arrêté était motivé par le fait que les distributions

19. Le bail mobilité est un bail signé entre le propriétaire d'un logement meublé et un locataire considéré comme occupant temporaire (étudiant, salarié en mission temporaire ou en formation professionnelle...). Le bail est d'une durée allant de 1 à 10 mois.

20. Le Collectif d'Accès aux droits (observatoire inter-organisations des atteintes aux droits commises à l'encontre des personnes exilées à Paris et dans les communes limitrophes), dans son rapport d'enquête de 2023, recense parmi les 448 témoignages de violences commises envers les personnes exilées de 2015 à 2023 : 88% de situations d'évictions/de dispersions dans l'espace public et 33% de confiscations ou de destructions de biens. [\[Rapport disponible ici\]](#).

21. Dans son rapport annuel datant de novembre 2023, l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels note que seules 18% des expulsions recensées ont donné lieu à un diagnostic social préliminaire et que celui-ci s'apparente parfois à un simple recensement des personnes se trouvant sur le lieu de vie. [\[Rapport disponible ici\]](#).

22. L'arrêté préfectoral du 9 octobre 2023 interdisait du 10 octobre au 10 novembre 2023 les distributions alimentaires sur un secteur délimité des dixième et dix-neuvième arrondissements de Paris.

alimentaires « engendreraient, par leur caractère récurrent, une augmentation de la population bénéficiaire de ces opérations et qu'elles contribuent, en corollaire, à stimuler la formation de campements ». Cet arrêté a été conçu, comme le souligne le Défenseur des droits²³ comme un dispositif de lutte contre les « points de fixation », dans le but d'éviter l'occupation de l'espace public par les personnes vulnérables. Le tribunal administratif de Paris²⁴ a suspendu l'arrêté d'octobre en observant que la mesure d'interdiction de distribution de repas créait une situation d'urgence en raison de la taille du périmètre d'interdiction et de la saturation des autres dispositifs d'aide alimentaire et alors qu'il n'existait pas de

solution alternative. Aussi, le tribunal a considéré que les troubles à l'ordre public invoqués par le préfet de police pour justifier de la légalité de l'arrêté d'interdiction n'étaient pas démontrés.

S'il faut se réjouir que la justice administrative se porte garante de l'État de droit en empêchant l'État de conduire ce type de politiques attentatoires aux droits humains, les initiatives préfectorales en question traduisent malgré tout une volonté étatique d'éloigner les personnes les plus vulnérables loin de tout regard. ■

23. Défenseur des droits, Décision 2023-218 du 13 octobre 2023 relative à l'interdiction de distributions alimentaires à Paris.

24. Tribunal administratif de Paris, 17 octobre 2023, n°2323519,2323540,2323552/3-1

NOS RECOMMANDATIONS

Pour le Secours Catholique, les Jeux olympiques de Paris ne doivent pas être l'occasion de cacher les personnes sans domicile aux yeux du monde, en les éloignant, mais au contraire l'occasion d'une mobilisation générale pour que toute personne aujourd'hui sans abri se voie proposer une solution durable d'hébergement ou de logement. Et si ces Jeux devenaient la première olympiade dont tout le pays, mais aussi tous les athlètes, pouvaient s'enorgueillir de l'impact social durable ?

À DÉFAUT OU EN COMPLÉMENT, NOS RECOMMANDATIONS DE COURT TERME DANS LA PRÉPARATION ET LA GESTION DES JOP 2024 :

- ▶ Co-construire avec les acteurs de la lutte contre la pauvreté et les exclusions une instruction interministérielle précisant aux services de l'État les modalités de prise en compte et les mesures de protection à prendre à l'égard des personnes vulnérables (circulation et contrôles, accès aux biens et services essentiels, solutions d'hébergement et de logement, continuité des parcours d'accompagnement, résorption des lieux de vie informels, etc.)
- ▶ Mettre en place sans délai des instances de concertation interministérielles mensuelles associant dans chaque territoire accueillant des épreuves olympiques les acteurs accompagnant les personnes sans domicile ou en situation de grande exclusion pour élaborer un plan d'action conjoint prévenant les impacts négatifs de l'événement sur les populations vulnérables et organisant l'adaptation et la continuité de leur prise en charge en adéquation avec leurs besoins.
- ▶ Organiser, en lien avec les associations et collectifs qui les accompagnent, des consultations citoyennes

territoriales avec des personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion afin qu'elles puissent s'exprimer sur la façon dont elles souhaiteraient vivre les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

- ▶ Créer sans attendre 20 000 places d'hébergement généraliste et inconditionnelles supplémentaires à l'échelle nationale, dont au moins 7 000 en Ile-de-France²⁵.
- ▶ Respecter le droit d'aller et venir des personnes vulnérables vivant en situation de grande précarité et ne pas sanctionner l'occupation de l'espace public via des dispositifs divers (arrêtés anti-distribution alimentaire, arrêtés anti-mendicités etc.).
- ▶ Dans l'hypothèse où il serait indispensable de procéder, pour leur propre protection ou la sécurité des épreuves et des riverains, à des expulsions de personnes sans domicile de leur lieu de vie habituel (rue, abris de fortune, squats, campements, bidonvilles, etc.), anticiper toute intervention en concertation avec les habitants de ces lieux de vie, et les acteurs de leur accompagnement, tenir compte de leurs besoins spécifiques, des attaches territoriales et du projet de vie des personnes (vie privée et familiale, lieu de scolarisation des enfants, existence de pathologies ou d'un handicap, insertion professionnelle, etc.) et leur proposer systématiquement une solution alternative d'hébergement ou de logement digne et pérenne.
- ▶ Renforcer, dans les zones tendues, les dispositifs d'accès aux droits liés au logement (ADIL, permanences associatives spécialisées, CCAPEX, etc.) pour accompagner les locataires qui recevraient des congés pour vente ou pour reprise dans leurs recours, dans une période à hauts risques où le bien-fondé des congés délivrés pourrait être contestable et cacher le souhait de se tourner vers la location touristique.

NOS RECOMMANDATIONS POUR CORRIGER LES DYSFONCTIONNEMENTS STRUCTURELS MIS AU JOUR ET ACCENTUÉS PAR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 :

- ▶ Dans le cadre du second « Plan quinquennal Logement d'abord », reprendre les travaux de concertation avec les associations du secteur accueil, hébergement et insertion, abandonnés à la fin du précédent quinquennat, pour élaborer, d'ici à la fin des Jeux, un projet de loi de programmation pluriannuelle « De la rue au logement », à débattre au Parlement au second semestre 2024. Mettant un terme au pilotage urgentiste de la politique d'hébergement et du logement, elle doit permettre, dès l'adoption de la loi de finances pour 2025, de planifier la transformation et l'amélioration durable de la prise en charge des personnes sans domicile ou risquant de le devenir, et viser l'éradication du sans-abrisme. Cela passe en particulier par un redimensionnement du parc d'hébergement à la hauteur des besoins (et non pas seulement en fonction de la chute des températures) ; par l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement en hébergement d'urgence, afin qu'il puisse réaliser ses missions d'accès aux droits et d'inclusion sociale au-delà de la seule mise à l'abri temporaire et se passer progressivement du recours massif à l'hébergement hôtelier ; et enfin par la fixation d'une trajectoire ambitieuse d'accès au logement, reposant aussi bien sur le logement adapté, sur l'augmentation de l'attribution de logements sociaux en faveur des personnes sans domicile, prioritaires DALO et à très faibles ressources, que sur la production neuve de logements très sociaux.
- ▶ Fonder tout dispositif national de déplacement de populations vulnérables sur le consentement libre et éclairé des personnes. Cela implique notamment que la proposition de mobilité géographique vers une autre région ne soit pas l'unique alternative à la rue, et qu'elle ne se substitue pas au renforcement du parc d'hébergement en Île-de-France ; que le caractère « adapté » de la proposition ne soit pas évalué unilatéralement par l'administration mais apprécié conjointement avec la personne et les acteurs de son accompagnement ; que les capacités d'hébergement et de logement dans les territoires d'accueil soient ajustées à la hauteur du nombre de nouveaux arrivants, comme des personnes en attente de solution localement ; et qu'en cas de retour en Île-

de-France, la priorité de leur demande d'hébergement soit évaluée sur le seul fondement de leur détresse médicale, psychique ou sociale, en conformité avec le principe d'accueil inconditionnel.

- ▶ Respecter systématiquement les dispositions de l'instruction du 25 janvier 2018 en cas d'expulsions de lieux de vie informels, et étendre les instruments de la politique de résorption des bidonvilles aux ressortissants extra-européens comme à l'ensemble des lieux de vie (notamment les squats et campements). Les stratégies de résorption doivent en particulier être définies avec l'ensemble des parties prenantes (habitants, associations, collectivités, etc.), s'appuyer sur de véritables diagnostics sociaux individuels afin que les solutions envisagées correspondent aux besoins et projets des habitants, et proposer des alternatives durables d'hébergement ou de logement. À défaut, toute expulsion ne conduit qu'à disperser, à invisibiliser et à précariser davantage les personnes, avant qu'elles n'élisent de nouveau domicile dans un lieu inadapté ou dangereux.
- ▶ Adopter, d'ici à la fin de la session parlementaire, la proposition de loi transpartisane visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue portée par les députés Iñaki Echaniz et Annaïg Le Meur afin de donner aux collectivités territoriales les leviers nécessaires à l'encadrement de la location meublée touristique, et de protéger les résidents modestes face à la raréfaction de l'offre locative abordable.
- ▶ Étendre, au premier semestre 2024, le dispositif d'encadrement des loyers à toutes les agglomérations tendues volontaires, puis le généraliser à toutes les agglomérations tendues dans le cadre du projet de loi sur le logement et la décentralisation en cours d'élaboration²⁵. Accompagner les collectivités délégataires de la compétence de contrôle et de sanction au titre de l'encadrement des loyers dans la structuration de leurs moyens humains et techniques par des crédits d'ingénierie dédiés. Leur transférer, à l'issue d'une période d'évaluation, la perception du produit des amendes prononcées contre les bailleurs enfreignant le dispositif.

25. Lors de la 6^e édition de la Nuit de la Solidarité, dans la nuit du 26 au 27 janvier 2023, 3015 personnes sans-abri ont été décomptées uniquement à Paris.

26. En décembre 2023, le calendrier annoncé par le gouvernement était la présentation du projet de loi en Conseil des ministres au printemps, et sa discussion au Parlement à la rentrée 2024.

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

FICHE 2



POUR TÉLÉCHARGER :
AGIR CONTRE L'EXPLOITATION
EN MARGE DES GRANDS
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES PERSONNES

DIFFÉRENTES FORMES DE TRAITE DES PERSONNES À PRENDRE EN COMPTE AUSSI LONGTEMPS QUE NÉCESSAIRE

Le Secours Catholique-Caritas France avec ses partenaires du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »¹ agit auprès des institutions afin de **prévenir l'exploitation sous toutes ses formes : exploitation sexuelle, exploitation au travail ou dans la sous-traitance et esclavage domestique, exploitation à partir de plateformes numériques – ménage, déplacement, construction, nettoyage, maintenance, sécurité... –, contrainte à commettre des délits ou crimes, obligation à mendier...**

Or l'expérience montre que **les grands événements sportifs sont propices à l'accroissement de ce type de**

phénomènes. C'est pourquoi, à l'occasion de cet événement international qui se déroule en France, le Secours Catholique est attentif à ce que les éventuelles victimes puissent être prises en compte avant, pendant et après les Jeux Olympiques et paralympiques.

DES INITIATIVES CONCERTÉES ENTRE ASSOCIATIONS ET INSTITUTIONS

Depuis 2023, des démarches sont réalisées **auprès de différentes institutions françaises et internationales** : mission interministérielle chargée de la lutte contre la traite des êtres humains dont la nouvelle secrétaire générale a été ministre des sports, Roxana Maracineanu ; Ministère de la Culture pour les activités culturelles développées à

1. Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » : Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération des acteurs de Solidarité, Fédération de l'Entraide Protestante, Espoir CFJD-Jeunes errants, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Koutcha, La Cimade, La Voix de l'Enfant, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants & Développement, SOS Esclaves, Secours Catholique - Caritas France qui coordonne le Collectif. www.contrelatraite.org

l'occasion des jeux olympiques ; Ministère de l'Intérieur et ses relais spécialisés sur le terrain, Police ; OCRETH (traite à des fins d'exploitation sexuelle) ; OCLTI (exploitation au travail) ; Ministère de la Justice ; Elysée dans le cadre d'une réunion de travail Jeux Olympiques et Paralympiques Femmes. D'autres démarches sont en cours avec la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH), rapporteur indépendant en France sur la traite des êtres humains auprès des organisations internationales. La France ayant été évaluée en 2023 par des instances des Nations Unies, le Conseil des droits de l'Homme dans le cadre de l'Examen périodique universel et le Comité des droits de l'enfant, les questions des droits des personnes dans le cadre de rassemblements internationaux sportifs, culturels et artistiques ont été abordées.

EN 2022, EN FRANCE, 4 363 VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ONT ÉTÉ REPÉRÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Un chiffre que l'on peut considérer en deçà de la réalité tant certaines formes d'exploitation sont difficiles à déceler et beaucoup de victimes demeurent invisibles. On peut répartir en quatre grandes familles les types d'exploitation qui risquent d'augmenter à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

L'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL ET L'ESCLAVAGE DOMESTIQUE

En marge des grands événements sportifs, la forte demande en main-d'œuvre et les grands projets, pour lesquels on recourt généralement à un voire plusieurs niveaux de sous-traitance, peuvent être propices à l'exploitation par le travail. Malgré les initiatives prises pour éviter des conditions de

travail dégradées, en particulier l'adoption d'une charte sociale, avec un comité de suivi et une multiplication des contrôles sur les chantiers, l'impossibilité de prendre du retard sur les chantiers, par exemple, peut encourager une entreprise donneuse d'ordre à être moins vigilante sur les conditions de travail imposées aux ouvriers engagés par ses sous-traitants. De même, le fort besoin en emplois précaires (sécurité, nettoyage, etc.) lors des événements, peut favoriser l'emploi massif de personnes non-déclarées et sous-payées que l'on va faire travailler de manière intensive.

LA CONTRAINTE À COMMETTRE DES DÉLITS OU CRIMES

Des organisations criminelles forcent des personnes, souvent des mineurs vulnérables, à commettre des délits et des crimes en vue d'en récolter les gains : vols à la tire, à l'arraché, au distributeur automatique de billets, cambriolages, vente de médicaments, de cigarettes ou d'objets volés, arnaque à la charité, obligation à dealer... Lors d'événements comme les Jeux Olympiques, les touristes venus en nombre représentent une cible idéale pour ces groupes criminels qui seront tentés de recruter de nouveaux jeunes pour saisir cette opportunité. Des adultes sont aussi parfois contraints par leur employeur d'utiliser des faux papiers (identité, permis de conduire).

LA MENDICITÉ FORCÉE

Les victimes de la mendicité forcée sont généralement de jeunes, voire très jeunes enfants, originaires de Roumanie. Ils vivent dans une grande précarité au sein de leur famille ou de leur communauté, coupés de l'école et du reste de la société. Les grandes manifestations sportives ou culturelles, et leur forte fréquentation, sont une opportunité pour ceux qui les exploitent d'augmenter leurs revenus en contraignant de nouveaux enfants à mendier.

EN 2022, EN FRANCE, SELON UNE ENQUÊTE MENÉE AUPRÈS DE 2 678 VICTIMES ACCOMPAGNÉES PAR 69 ASSOCIATIONS :



76%

Exploitation sexuelle



15%

Exploitation au travail



7%

Contrainte à commettre des délits



2%

Mendicité forcée

L'EXPLOITATION SEXUELLE

Lors des grands événements sportifs, le plus grand nombre de « clients » potentiels, du fait de l'afflux de touristes, mais aussi du contexte festif et d'un possible sentiment d'impunité lié au déplacement, représente une opportunité pour les exploiters et attire de nouveaux groupes criminels. Ceux-ci vont recruter massivement de nouvelles victimes contraintes de louer leurs corps pour couvrir les demandes.

4 RAISONS DE SOUTENIR LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

UN PHÉNOMÈNE D'AMPLEUR

On l'a dit, le chiffre de 4363 victimes repérées par les associations est très en deçà de la réalité, du fait de la difficulté de déceler certaines formes d'exploitation, de la crainte de nombreuses victimes, sous emprise, d'entrer en contact avec des associations, et de l'invisibilité croissante des victimes d'exploitation sexuelle (de moins en moins présentes sur la voie publique, notamment du fait de l'utilisation par les exploiters proxénètes du numérique et des réseaux sociaux). La grande majorité des personnes repérées sont victimes d'exploitation sexuelle. Les autres formes de traite subies sont l'exploitation par le travail, l'esclavage domestique, la contrainte à commettre des délits (vols, arnaques, cambriolages, deal) et la mendicité forcée.

DES DÉGÂTS IMPORTANTS CHEZ LES VICTIMES

La traite des êtres humains cause des traumatismes importants chez les victimes. Celles-ci sont souvent exposées à des abus sexuels et émotionnels, des menaces et des agressions physiques et verbales, des privations de leurs besoins fondamentaux comme celui de dormir ou de manger suffisamment et correctement, des stratégies d'isolement et d'humiliation. Les effets sur leur état de santé physique comme psychologique sont délétères. Elles peuvent être sujettes à des cauchemars récurrents, des troubles du sommeil, une humeur dépressive voire des idées suicidaires, des comportements à risque, des abus de substances, une fatigue extrême, une importante perte ou prise de poids...

DES EFFETS NÉFASTES POUR LA SOCIÉTÉ

Outre le tort causé aux personnes victimes, la traite des êtres humains est nocive pour l'ensemble de la société. Elle génère de la pauvreté. Elle crée des poches de délinquance et de criminalité et alimente des réseaux criminels qui peuvent constituer une menace pour la démocratie. Elle remet en cause des valeurs fondamentales, socles de notre contrat social (protection de la dignité et de l'intégrité des personnes, accès à l'éducation et interdiction de travailler pour les enfants...). Enfin, notamment dans le cadre de l'exploitation par le travail, elle représente un manque à gagner pour la collectivité.



AMARA

EXPLOITÉ AU TRAVAIL

Je m'appelle Amara, j'ai 25 ans et je vis aujourd'hui à Paris. En 2022, j'ai participé à la construction du village olympique.



HAMZA

FORCÉ À VOLER

Je m'appelle Hamza, j'ai 21 ans. Je suis marocain. Il y a huit ans, j'ai quitté mon pays pour prouver à ma famille que je pouvais réussir ailleurs. En réalité, rien ne s'est passé comme je l'avais prévu.



LANA

« MARIÉE » À 13 ANS ET FORCÉE À MENDIER

Je m'appelle Lana et j'ai 15 ans. J'ai quitté la Roumanie pour la France à l'âge de 13 ans.



LISE

EXPLOITÉ SEXUELLEMENT À 15 ANS

Je m'appelle Lise, j'ai 19 ans. J'ai grandi dans un environnement paisible et au sein d'une famille aimante. Mais à 15 ans, ma vie a basculé et j'ai vécu des choses qui m'ont profondément marquée.

DES POLITIQUES COERCITIVES INEFFICACES

Face à un réseau qui exploite des personnes, souvent mineures, pour commettre des délits, la seule réponse répressive, qui consiste à arrêter et condamner les « petites mains », ne suffit pas. Au contraire, cela alimente le processus de traite car ces jeunes, qui agissent de manière contrainte ou sous emprise, sont utilisés comme « fusibles » par les exploitateurs. Une lutte efficace contre ces réseaux nécessite une stratégie de prévention auprès des potentielles victimes de traite (notamment les mineurs non

accompagnés, particulièrement vulnérables et exposés aux risques d'exploitation) et une concentration des moyens répressifs sur ceux qui profitent des délits.

De même, les politiques de lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle telles qu'appliquées aujourd'hui en France tendent à invisibiliser les personnes victimes et à rendre plus difficile la prise en charge de ces victimes. Une démarche davantage centrée sur les droits des personnes victimes est à privilégier tout en luttant contre les trafiquants et tous ceux qui profitent de l'exploitation. ■

NOS RECOMMANDATIONS

UNE POLITIQUE EFFICACE DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET LA TRAITE EN FRANCE EST INDISPENSABLE.

Le Secours Catholique et ses partenaires, réunis au sein du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », jugent indispensable de mettre en place une politique efficace contre la traite et l'exploitation, surtout à l'horizon des Jeux Olympiques 2024 qui risquent de l'exacerber. Ils se réjouissent que leurs efforts aient amené le gouvernement à publier, le 11 décembre 2023, le 3^e plan national de lutte contre la traite, mais seront particulièrement attentifs à ce que **différents actes de ce plan d'action soient suivis d'effets** :

DÉVELOPPER EN FRANCE UNE POLITIQUE EFFICACE DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- ▶ Repérer les personnes victimes d'exploitation et de traite sous leurs différentes formes pour une prise en charge globale, locale. Les orienter vers les institutions pour un accompagnement, une protection, la défense de leurs droits.
- ▶ Garantir un accompagnement global des personnes victimes.
- ▶ Créer un **mécanisme national d'orientation, d'accompagnement et de protection des personnes victimes**.

SENSIBILISER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES D'EXPLOITATION ET DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

- ▶ Faire tomber les idées reçues et sensibiliser le grand public et les professionnels aux risques de traite.

- ▶ Améliorer les statistiques pour mieux connaître les profils des personnes et les formes de traite.
- ▶ Inciter les entreprises à être vigilantes quant au respect des droits humains.
- ▶ Faire en sorte que les personnes contraintes à commettre des délits dans le cadre de la traite soit reconnues comme des victimes.

CONTRIBUER À LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

- ▶ Apporter notre expérience associative des publics vulnérables (en prévention ou parce que victimes – avec elles –) auprès de la Police/préfecture, Magistrats/ Avocats/Justice, Santé, Éducation, Social. Le document « Agir contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs » proposé par le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » est un outil utile pour cela.

GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES PERSONNES VICTIMES DURANT LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- ▶ Prévoir des lieux aménagés et un accueil en différentes langues aux abords des lieux de compétitions sportives pour que les personnes victimes puissent être immédiatement hébergées et protégées, accompagnées et qu'elles puissent porter plainte, démarche indispensable pour que la justice s'empare de la question.
- ▶ Favoriser les plaintes et les poursuites à l'encontre des exploitateurs. Pour cela, il faut cesser de poursuivre et de condamner les jeunes (et moins jeunes) contraints de commettre des délits, en les considérant d'abord comme victimes et en cherchant leurs exploitateurs.

Ce plaidoyer complète une démarche de sensibilisation contre l'exploitation en marge des grands événements sportifs, initiée par Le Secours Catholique - Caritas France qui coordonne le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». La CNCDH, rapporteure nationale auprès des organisations internationales chargée d'évaluer les politiques en France sur la traite des êtres humains et la MIPROF, mission interministérielle ayant en charge la construction et mise en place d'un Plan national de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains, soutiennent la démarche. Le livret propose des clés pour comprendre et des pistes pour prévenir et lutter contre l'exploitation. Il contribue à la formation des professionnels et bénévoles en risque d'être en contact avec des personnes victimes d'exploitation (de la police, de la justice, des services sociaux, de l'éducation, des sports et de la culture, de la santé...). 8 affiches interpellent.

Pour découvrir ces outils, voici le lien vers la page d'atterrissage en ligne de la campagne http://contrelatraite.org/agir_contre_L_exploitation_en_marge_des_grands_evenements_sportifs [Disponible en français, anglais et pdf numériquement accessible]

CONTACT SUR L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS :

Geneviève Colas, genevieve.colas@secours-catholique.org +33 (0)6 71 00 69 90

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

FICHE 3



ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES : UNE COURSE DE FOND

En 2015, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques reposait sur plusieurs promesses : ces Jeux seraient populaires, exemplaires, solidaires. Des jeux solidaires au sens d'un rééquilibrage entre Paris et ses banlieues, en termes d'opportunités pour le pays et pour les territoires d'accueil et notamment de retombées positives en matière d'emploi. La promesse était celle, aussi, de Jeux construits dans une démarche de développement humain et durable, pour laisser un « héritage social fort » à l'action du comité d'organisation et de la Solideo, l'établissement public chargé de la livraison des ouvrages olympiques.

À moins de 200 jours de l'ouverture des Jeux, plusieurs questions restent pourtant en suspens, sur le volume de nouveaux emplois créés, sur leur caractère pérenne, sur leur accessibilité pour les personnes les plus éloignées du marché du travail qui sont celles que nous accueillons au Secours Catholique. L'enjeu est particulièrement fort pour la Seine-Saint-Denis. Sur les chantiers du BTP liés à l'évènement, la recherche d'exemplarité a permis de réduire

les accidents du travail : ces progrès s'inscriront-ils dans la durée ? Le niveau d'exigence attendu des 45 000 bénévoles mobilisés ne devrait-il pas inviter à les faire bénéficier de statuts plus protecteurs (service civique, volontariat) ? L'évènement justifie-t-il des dérogations au droit du travail (ex. décret autorisant le travail 7 jours sur 7) ? De façon plus générale, pourquoi ne pas faire de ces Jeux l'occasion de répondre aux maux du travail pour lesquels ils agissent comme un révélateur (précarité des emplois « ubérisés », manque de reconnaissance et de valorisation des métiers essentiels...) ?

DERRIÈRE LES 181 000 EMPLOIS MOBILISÉS

Le centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges a récemment réévalué à la hausse le nombre d'emplois mobilisés pour les Jeux : 181 000 quand on en annonçait 150 000 en 2019. Même si ce chiffre intègre, pour une large part, des emplois déjà existants, c'est plutôt une

bonne nouvelle. Mais il faudra attendre après les Jeux que l'Insee évalue combien d'emplois ont véritablement été créés. Une chose est sûre, le déséquilibre en matière de répartition de ces emplois sur les territoires est patent. Sur les 89 300 emplois mobilisés sur la partie organisation de l'évènement, 73 200 se situent en Île-de-France. Idem pour ceux mobilisés sur le tourisme : 61 800 pour la seule Île-de-France. Il n'est donc pas surprenant que les difficultés de recrutement soient prégnantes à près de 200 jours de l'ouverture des festivités. Pour les secteurs comme la restauration et la sécurité privée, déjà soumis à des tensions structurelles, l'enjeu est d'aller chercher une main-d'œuvre supplémentaire et nouvelle (48 000 emplois pour la restauration, 26 000 pour la sécurité privée¹).

Cela a forcément des conséquences directes sur les chômeurs et les allocataires du RSA² d'Île-de-France : la pression monte pour qu'ils acceptent des offres sur les métiers qui recrutent et le stress d'être sanctionné – d'être radié ou de perdre une partie de son indemnité ou de son allocation – s'est accru avec les dernières réformes (réforme de l'assurance chômage, réforme du RSA, etc.). Ainsi, un conseiller d'une agence Pôle emploi en région parisienne qui accompagne des allocataires du RSA constate que suite au vote de la loi plein emploi : « Les personnes que j'accompagne suivent l'actualité. Elles ont changé d'attitude. Elles sont prêtes à accepter tout et n'importe quoi pour ne pas être pénalisées. Une romancière que je suis est par exemple à deux doigts de changer son projet de vie pour devenir agente de sécurité »³. Ce sont potentiellement des projets professionnels abandonnés en cours de route, des demandes de formation refusées parce que ne correspondant pas aux métiers à pourvoir et cela, d'une certaine manière, du simple fait d'être sans emploi au mauvais moment, au mauvais endroit. On peut également s'interroger : comment des chômeurs ou des travailleurs saisonniers, vivant dans d'autres régions et souhaitant saisir l'opportunité des Jeux pour travailler quelques semaines, arriveraient-ils à se loger décentement en région parisienne (et sans dépendre de la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail) sans y passer la majeure partie de leur salaire ?

Les tensions structurelles des secteurs qui peinent à recruter pour les Jeux (hôtellerie-restauration, tourisme, événementiel, sécurité privée..) ne datent pas d'hier et n'ont rien d'étonnant. Elles touchent des métiers peu attractifs du fait des conditions de travail et en particulier de la pénibilité des tâches à réaliser, d'horaires de travail

discontinus difficilement conciliables avec une vie de famille, de la précarité des contrats et des bas salaires. Malheureusement, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail ne semble pas être une piste privilégiée par les pouvoirs publics pour répondre aux tensions structurelles de ces secteurs. L'emploi précaire et mal rémunéré est un sujet de préoccupation pour le Secours Catholique à l'heure où une part significative des personnes qui poussent la porte de nos accueils sont en emploi (17% en 2022). Une part importante de ces travailleurs pauvres sont des femmes, seules avec au moins un enfant. Elles sont plus souvent en temps partiel (34%) que les hommes (16%)⁴.

Enfin, quelles sont les perspectives de pérennisation de ces emplois ? S'il est trop tôt pour y répondre, il semblerait que les entreprises, qui formeront les personnes recrutées pour les Jeux, ainsi que les pouvoirs publics y réfléchissent. « Pour nous, les Jeux olympiques et paralympiques sont un tremplin vers l'emploi et les personnes que l'on aura sélectionnées, formées et certifiées constitueront un vivier précieux pour répondre à nos besoins internes d'emploi, mais aussi à ceux de l'évènementiel, du tourisme et de la restauration, secteurs en tension » a indiqué au journal Le Monde le vice-président chargé des ressources humaines de l'entreprise de restauration Sodexo Live⁵. Le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges travaillerait en outre à une étude visant à « cartographier les emplois mobilisés pour les Jeux » et, à l'avenir, à permettre « d'anticiper les besoins en emplois et de nourrir les branches professionnelles en compétences » afin de structurer une « filière grands événements sportifs et culturels »⁶. La démarche visant à mieux anticiper les besoins en compétences des secteurs concernés va dans le bon sens. Cela doit s'accompagner d'une attention portée aux conditions d'emploi et à la protection sociale des travailleurs qui seraient amenés à enchaîner périodes d'activité et d'inactivité. Peut-être le statut d'intermittent du spectacle pourrait-il servir de source d'inspiration ?

DES OPPORTUNITÉS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES ?

Les emplois créés profiteront-ils aux habitants des quartiers populaires et en particulier aux jeunes ? L'enjeu est particulièrement fort en Seine-Saint-Denis, territoire hôte, département le plus jeune de France métropolitaine mais frappé par un taux de chômage de près de 25% chez les 18-25 ans.

1. https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/09/21/paris-2024-les-jeux-devraient-creer-181-000-emplois_6190307_3242.html

2. RSA : Revenu de Solidarité Active

3. La réforme France Travail crée le malaise chez les conseillers en insertion _ Alternatives Economiques.pdf

4. cf. : rapport État de la pauvreté 2023 du Secours Catholique, « les femmes en première ligne ».

5. https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/09/21/paris-2024-les-jeux-devraient-creer-181-000-emplois_6190307_3242.html

6. idem.

Les objectifs fixés par le comité d'organisation et la Solideo en matière d'insertion sont encourageants. Ainsi, par le mécanisme des « clauses sociales » dans les marchés publics, les acteurs économiques qui candidatent à ces marchés s'engagent à ce que 10 % du volume d'heures travaillées soit réservé à des personnes en insertion, c'est-à-dire des personnes éloignées de l'emploi, des jeunes en alternance ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Au 12 janvier 2023, la Solideo annonçait avoir impliqué 2 222 personnes éligibles aux clauses sociales dont 1 007 en Seine-Saint-Denis⁷. Si ce chiffre n'est pas phénoménal, l'heure du bilan sonnera une fois les Jeux passés, car de nombreux marchés publics concernent des opérations pendant la tenue des Jeux (par exemple pour la blanchisserie sur le village des athlètes). En outre, d'après Mama Kanouté, chargée de projets à la direction de l'emploi et de l'insertion au conseil départemental, interrogée par *Le Monde* : « il a fallu convaincre les entreprises de jouer le jeu. Les groupes du BTP et les cabinets d'architecture souhaitent remplir leurs clauses sociales grâce à des alternants de grandes écoles, mais personne du territoire. On a dû mettre les bouchées doubles pour qu'ils les intègrent un minimum »⁸. Ce témoignage balaie une croyance : il n'y avait rien d'acquis. Les retombées positives en matière d'emploi pour les habitants de Seine-Saint-Denis seront en grande partie à mettre au crédit de la mobilisation des acteurs locaux.

Au-delà du secteur – essentiel mais limité – de l'insertion par l'activité économique, on peut se demander si certains besoins n'auraient pas pu être davantage anticipés pour favoriser l'employabilité des personnes. C'est en tout cas le retour que font nos bénévoles engagés pour l'accès à l'emploi en Seine-Saint-Denis, notamment à l'espace « Carrière » à Rosny-sous-Bois. Ils regrettent que les offres d'emplois liés aux JOP ne soient pas accompagnées de démarches de formation et remarquent que de nombreux postes nécessitent la maîtrise de l'anglais. Une association plus large des acteurs locaux, comme le Secours Catholique, et suffisamment en amont, aurait permis de renforcer l'employabilité des personnes que nous suivons dans nos accueils.

Enfin, et même si ça n'est pas en premier lieu le public que nous accueillons, certains freins spécifiques aux jeunes auraient pu être davantage anticipés. On sait par exemple qu'il faut une validation d'acquis officielle pour couper des légumes dans un grand groupe de restauration. Dès lors, il faut prévoir

un temps de formation sans promesse d'embauche, or ces jeunes sont dans la survie et ont besoin d'un travail immédiat. De même, pour travailler dans la sécurité privée, les multiples vérifications ralentissent le processus de recrutement. Le profil de ces jeunes pourrait correspondre, mais on ne leur laisse pas forcément une chance. La mobilité est également, pour eux, un frein important à l'emploi. Sans parler de l'origine, réelle ou supposée, qui demeure la première cause de discrimination à l'emploi selon le Défenseur des droits⁹. En 2020, une opération de testing de grande ampleur réalisée sous l'égide de la Dares révélait que les candidats portant des noms et prénoms d'origine maghrébine avaient 30 % de chances en moins d'être contactés pour un entretien¹⁰.

EXEMPLARITÉ SOCIALE : UN ESSAI À TRANSFORMER

Pour tenir la promesse d'un « héritage social fort » de l'olympiade parisienne, une charte pour « garantir l'exemplarité sociale » de l'événement a été adoptée. Parmi les 16 engagements déclinés en 3 axes, on y lit des mesures pour « placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salariés au cœur de l'impact socio-économique des Jeux olympiques et paralympiques 2024 »¹¹.

De fait, un renforcement des contrôles de l'inspection du travail a pu être observé sur les chantiers liés aux Jeux avec, en moyenne, le passage d'un inspecteur chaque jour sur l'un des chantiers. Non sans résultats, se réjouit Bernard Thibault, coprésident du Comité de suivi de la charte sociale des JOP, dans une interview au journal *Le Monde* du 2 janvier 2024, puisque les accidents du travail ont été divisés par quatre dans une filière qui compte un mort par jour de travail ouvré¹². La Solideo, en charge des chantiers, a tenu à faire preuve de fermeté en matière à la fois de conditions de travail et de lutte contre le travail illégal. Elle a ainsi fait porter aux principaux grands groupes de BTP chargés de la réalisation des ouvrages, la responsabilité de la sécurité de tous les travailleurs de leur périmètre, y compris les sous-traitants et les intérimaires¹³. Après qu'une enquête a été ouverte en juin 2022 par le parquet de Bobigny pour des suspicions de travail illégal, elle a annoncé avoir renforcé ses procédures d'agrément des entreprises¹¹ et vouloir missionner une société extérieure spécialisée pour réaliser des contrôles supplémentaires¹², ce qui devrait permettre de mieux lutter contre des situations d'exploitation de travailleurs sans papiers.

7. https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/01/25/jo-2024-la-difficile-bataille-de-la-creation-d-emplois-en-seine-saint-denis_6159198_3234.html

8. idem.

9. Rapport annuel d'activité 2022 du Défenseur des droits, publié le 17 avril 2023.

10. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/enquete-source/mesure-des-discriminations-tembauche-selon-le-sexe-et-lorigine>

11. https://ess2024.org/wp-content/uploads/2019/04/charte-sociale_jo2024-juin-2018.pdf

12. https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/01/02/bernard-thibault-pour-les-jeux-2024-notre-objectif-est-de-demontrer-que-les-grands-evenements-ne-sont-pas-incompatibles-avec-des-droits-sociaux-eleves_6208690_3242.html

13. idem.

14. https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024-comment-des-ouvriers-sans-papiers-ont-travaille-sur-des-chantiers-des-jeux_6240894.html

15. <https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr/presse/actualites/documentation-presse/jeux-travail>

L'existence de la charte d'exemplarité sociale, la volonté politique des acteurs et la mobilisation des syndicats se sont conjuguées pour contribuer à ces améliorations. Et si ces avancées étaient pérennisées et généralisées ?

Pour autant, le coprésident du Comité de suivi de la charte sociale des JO estime que « démontrer que les grands événements ne sont pas incompatibles avec des droits sociaux élevés » reste encore « un objectif » et qu'« il faut se battre pour faire appliquer le droit qui existe »¹⁶.

DES ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS PROPICES AUX ÉCARTS VIS-À-VIS DU DROIT DU TRAVAIL

Le caractère « hors norme » de tels événements sert en effet de prétexte aux dérogations, y compris en matière de droit du travail. Ainsi, dérogeant à l'obligation légale du repos hebdomadaire, le travail 7 jours sur 7 sera autorisé pendant la durée des Jeux. Le gouvernement a donc répondu favorablement à cette demande qui émanait initialement, selon Bernard Thibault¹⁷, d'Olympic Broadcasting Services (OBS), une filiale du Comité international olympique (CIO) chargée de la captation des images et du son, pour que ses équipes puissent travailler en continu.

Or le champ d'application finalement retenu dans le décret est plus large que les activités réalisées par OBS. Il concernera les salariés dont le niveau de responsabilité rend la présence indispensable en continu, employés dans les « établissements connaissant un surcroît extraordinaire de travail [...] pour assurer les activités relatives à l'organisation des épreuves et au fonctionnement des sites liés à l'organisation et au déroulement des Jeux Olympiques »¹⁸. Selon le comité d'organisation, plusieurs milliers de salariés seraient concernés. On peut se demander si le champ retenu par le décret est suffisamment restrictif pour limiter toute dérive. Et au fond, cette dérogation était-elle réellement indispensable ? Elle interroge d'autant plus que l'intensification du travail pour certains a pour corollaire l'absence d'emplois créés pour d'autres.

LUTTER CONTRE L'EXPLOITATION DES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS... ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Le renforcement des contrôles de l'inspection du travail sur les chantiers des JO a fait ses preuves. Mais d'autres secteurs que le BTP, notamment la sécurité, le nettoyage, l'hôtellerie-restauration, qui seront fortement sollicités à

l'occasion des Jeux, sont à risque en matière d'exploitation de travailleurs sans papiers. Des mesures de prévention et de contrôle seront-elles prévues pendant les Jeux ?

Par ailleurs, nous n'aiderons pas concrètement les victimes de ces mécanismes d'exploitation uniquement avec un renforcement des contrôles. Car une fois congédiées suite à l'intervention d'un inspecteur du travail, les personnes doivent avoir la force et les ressources pour s'engager dans une bataille judiciaire pour la qualification du travail dissimulé, et auprès de la préfecture pour espérer obtenir une régularisation. Les personnes ont également besoin de pouvoir retourner au travail le temps de l'instruction, souvent très longue, de leur dossier par la préfecture. Même appuyés par des syndicats, ce n'est pas sans risques que des collectifs de travailleurs sans papiers des chantiers liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques se sont mobilisés pour porter leurs revendications.

Le droit devrait être beaucoup plus protecteur des personnes victimes d'exploitation et une prise en charge globale, avec un accompagnement social, devrait être automatique pour ces personnes dont les multiples vulnérabilités les exposent à des risques d'exploitation (voir aussi la fiche 2 « lutte contre la traite et l'exploitation »). Ainsi, de la même manière qu'elles sont désormais couvertes contre le risque d'expulsion du territoire le temps des procédures engagées contre les marchands de sommeil, ne devrait-on pas leur garantir un maintien dans leur emploi le temps de la procédure en justice ? Voilà des pistes d'améliorations concrètes qui donneraient corps à un héritage humain et social durable des Jeux olympiques et paralympiques.

JOUER (VRAIMENT) LE JEU DU BÉNÉVOLAT VOIRE ASSUMER D'AUTRES STATUTS PLUS PROTECTEURS ?

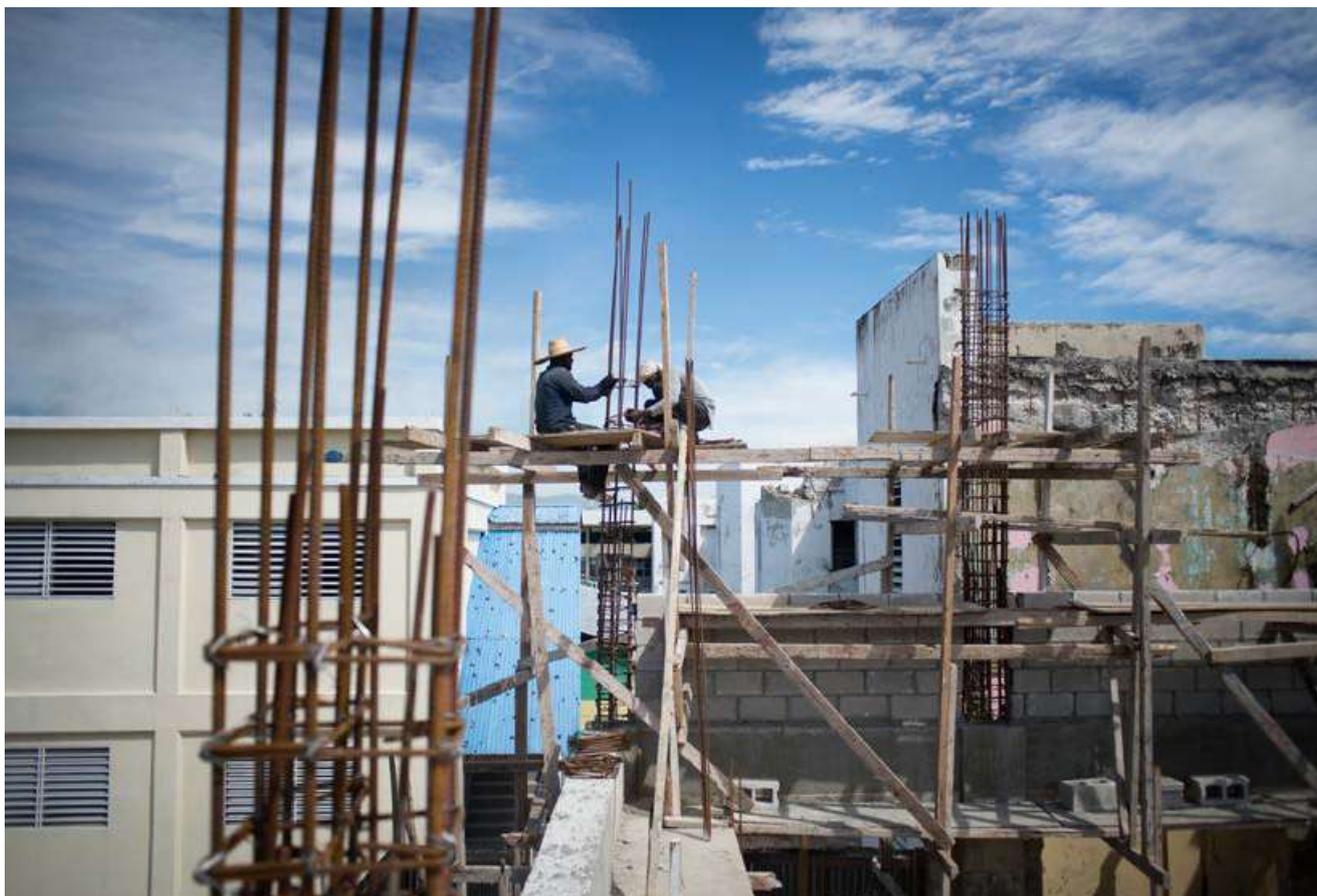
45 000 « volontaires » (30 000 pour les Jeux olympiques, 15 000 pour les paralympiques) seront mobilisés pour « contribuer à la réussite des Jeux de Paris 2024¹⁹ ». Paris 2024 insiste sur le « privilège » qu'ils auront de participer au bon déroulement des Jeux. Si cette reconnaissance est une rétribution symbolique essentielle de l'engagement, elle ne saurait faire oublier que le niveau d'exigence envers ces bénévoles apparaît très élevé. Au point d'introduire une forme d'ambiguïté entre « bénévolat » et « volontariat », ce dernier offrant un statut particulier. Sur ce point, une clarification serait bienvenue.

16. https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/01/02/bernard-thibault-pour-les-jeux-2024-notre-objectif-est-de-demontrer-que-les-grands-evenements-ne-sont-pas-incompatibles-avec-des-droits-sociaux-eleves_6208690_3242.html

17. https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/01/02/bernard-thibault-pour-les-jeux-2024-notre-objectif-est-de-demontrer-que-les-grands-evenements-ne-sont-pas-incompatibles-avec-des-droits-sociaux-eleves_6208690_3242.html

18. Décret n° 2023-1078 du 23 novembre 2023 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048453180>

19. <https://presse.paris2024.org/actualites/paris-2024-mobilisera-45-000-volontaires-pour-les-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-2024-tout-ce-qui-faut-savoir-pour-faire-partie-de-l'aventure-6df0-e0190.html>



© ELODIE PERRIOT / SCOF

Le sujet fait couler beaucoup d'encre, encore récemment suite aux déclarations du délégué interministériel aux Jeux, Michel Cadot, estimant que les volontaires, qui auront à leur charge les frais de transport et d'hébergement, trouveront à se loger « par des relations »²⁰. Un mode de sélection qui interroge, car tout le monde n'a pas « du réseau », des connaissances en région parisienne. En tout cas pas la grande majorité des personnes en situation de précarité que nous accueillons au Secours Catholique et qui auraient peut-être souhaité participer à l'aventure des Jeux. Si ces questions matérielles sont un frein énorme, ce n'est pas le seul qui nous a fait renoncer, en tant qu'organisation, à lancer une démarche pour inviter les personnes que nous accueillons à s'inscrire. Le mode d'inscription, uniquement numérique, tout comme les critères pour être retenu, nous ont semblé complexes. À ce jour, le processus de sélection ayant conduit à retenir 45 000 personnes sur 300 000 candidats reste assez opaque et nous nous demandons s'il était adapté aux profils des personnes que nous accueillons. Nous aurions été heureux de collaborer

avec Paris 2024 pour travailler à ce que la démarche soit la plus inclusive possible, pour que chacun puisse trouver sa place.

Au-delà du processus de sélection, c'est le statut bénévole des « volontaires » qui interroge. L'exigence de compétences (management, autonomie dans la prise de décision, maîtrise de plusieurs langues, compétences de statisticien, etc.) est forte. La lecture de la « charte du volontariat olympique et paralympique »²¹ de Paris 2024 met en évidence les importantes responsabilités confiées aux « volontaires » dans le cadre de certaines missions, notamment celles où leur rôle est indispensable pour le bon déroulement des compétitions. On y lit notamment que les volontaires « opérateurs tableau d'affichage », « statisticiens » ou « opérateurs chronométrage et notation » agiront sous la supervision des équipes (salarisées) de l'entreprise Oméga, chronométreur officiel des Jeux, pour « faire fonctionner les équipements de chronométrage ou de notation spécifiques », « participer à la production

20. https://www.lemonde.fr/sport/article/2024/01/19/paris-2024-les-volontaires-trouveront-a-se-loger-par-des-relations-assure-le-delegue-interministeriel-aux-jeux_6211755_3242.html

21. <https://medias.paris2024.org/uploads/2021/09/Paris2024-210507-VOL-Projet-de-Charte-du-VOP-VF-4.pdf>

des statistiques et données spécifiques, conformément aux règles officielles, tout au long de la compétition» et «alimenter le tableau d'affichage public ou des graphiques TV conformément aux règles et règlements sportifs, et/ou à un script ou des instructions». On est tenté d'en conclure que si ces missions peuvent être réalisées par des bénévoles, beaucoup d'autres accomplies par des salariés pourraient l'être également. La question est délicate, mais comment fixer la limite ? La charte indique que le volontaire a la possibilité de mettre fin à ses activités quand il le souhaite. Mais se sentira-t-il aussi libre de le faire si sa mission est si cruciale et qu'il n'y a pas d'équipe permanente (salariée) pour le remplacer ?

Le bénévolat est une richesse incommensurable, ce n'est pas le Secours Catholique qui dira le contraire. Toute notre action en France repose sur les dizaines de milliers de personnes qui s'engagent à nos côtés pour construire une société plus juste et plus fraternelle. Bien souvent, elles ne comptent pas leurs heures et se donnent à fond tant elles y trouvent du sens et tant cet engagement s'inscrit dans des valeurs qui comptent pour elles. Les 45 000 volontaires des JO ressentent la même chose, à n'en pas douter : «c'est un privilège» disent-ils, «on fait ça avec plaisir, on ne nous force pas»²².

Parce que le bénévolat est magnifique, il est d'autant plus nécessaire de le reconnaître et de le valoriser mais aussi, simplement, de le protéger. Car le bénévolat risque d'être dévoyé s'il devient trop souvent du «hope labour»²³ («travail de l'espoir»), c'est-à-dire tout le travail gratuit que l'on est prêt à réaliser dans l'espoir que cela constitue un tremplin vers l'emploi. Les jeunes y sont particulièrement confrontés dans la période, qui peut s'avérer de plus en plus longue, entre la fin des études et le premier emploi pérenne. En outre, si le bénévolat est bel et bien du travail, l'absence de rémunération ne doit pas être la seule caractéristique le distinguant d'un emploi. Or sur ce point, la charte du volontariat de Paris 2024 interroge : les volontaires devront respecter un planning de travail, ils pourront travailler jusqu'à 10h consécutives (avec des pauses) sur une journée et 48h par semaine, soit la durée maximale de travail pour des salariés. La charte détaille les périodes de repos minimales et va jusqu'à préciser que le volontaire «bénéficie d'un temps de pause d'une durée au moins égale à 30 minutes après des périodes d'activité d'au plus de 4 heures». Le niveau de détails, en particulier sur ces éléments, peut laisser présager une faible liberté

d'organisation pour les bénévoles et, potentiellement, une forte intensité de travail..

Au regard de tous ces éléments, plusieurs points d'attention méritent d'être soulignés. Premièrement, nous appelons les pouvoirs publics à la vigilance concernant des bénévoles dont le cadre de la mission s'apparenterait plus à un emploi non rémunéré qu'à du bénévolat (le cas présenté plus haut des bénévoles qui agiront sous la supervision des équipes de l'entreprise Oméga nous interpelle particulièrement). Deuxièmement, il nous semble que des statuts comme le service civique ou le volontariat, plus intéressants pour les personnes et plus protecteurs que le bénévolat, auraient pu être proposés²⁴. Ces deux statuts offrent en effet une indemnité, même petite, et une protection sociale notamment pour la retraite. Ces statuts seraient plus cohérents avec le niveau d'exigence demandé et constitueraient une réponse plus adaptée aux nombreux «volontaires» (un tiers des 45 000²⁵) qui ont moins de 25 ans, un âge particulièrement frappé par la précarité en général et la précarité de l'emploi en particulier. Enfin, si Paris 2024 souhaite vraiment faire le choix du bénévolat, nous l'invitons à faire en sorte que les bénévoles jouissent de la plus grande liberté possible (notamment sur le plan des horaires) pour s'impliquer dans leurs missions.

LES JEUX, RÉVÉLATEURS DES INJUSTICES QUI TRAVERSENT LE MONDE DU TRAVAIL

Pour beaucoup de travailleurs, les JOP ne seront ni la cause de leurs mauvaises conditions d'emploi et de travail, ni forcément un facteur d'aggravation de ces conditions. L'événement agira plutôt comme un révélateur, comme l'a fait l'épidémie de Covid-19 en 2020. Raison de plus pour saisir l'occasion de s'attaquer aux injustices ainsi mises à jour.

L'absence de reconnaissance sociale et économique des métiers essentiels fait partie de ces injustices. Ainsi, comme lors des confinements pendant le Covid-19, pendant que de nombreux Franciliens pourront travailler à leur domicile ou quitter la région parisienne durant la tenue des Jeux, le travail «en présentiel» de millions d'autres salariés sera indispensable pour «faire tourner» la capitale et la maintenir propre et fonctionnelle. Les éboueurs et agents de propreté seront particulièrement sollicités alors que l'on attend plus de 15 millions de visiteurs. Les professionnels de santé de l'AP-HP, qui s'étaient vu promettre une prime s'ils renonçaient

22. https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/10/19/paris-2024-c-est-un-privilège-de-faire-partie-des-45-000-bénévoles-sélectionnées_6195413_3242.html#:~:text=de%20Paris%202024-,Paris%202024%203A%20C2%AB%20C'est%20un%20privil%C3%A8ge%20C2%BB%20de%20faire,mi%2Dseptembre%20par%20Paris%202024.

23. Le concept de *hope labour* a été développé par les chercheurs américains Kathleen Kuehn et Thomas F. Corrigan avant d'être popularisé en 2018 par la sociologue Maud Simonet dans son livre *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*

24. moyennant des adaptations pour que ces contrats puissent être réalisés sur des périodes inférieures à la durée minimale actuelle (6 mois).

25. idem.

à partir en vacances pour travailler pendant les Jeux, ont finalement appris, sans bien comprendre pourquoi, qu'ils ne seraient pas tous concernés²⁶. Et parce que les bas salaires de ces travailleurs essentiels du quotidien leur permettent de moins en moins de vivre proche de leur lieu de travail, ils feront les frais de transports publics saturés et plus chers. La campagne gouvernementale d'affichage que l'on peut voir dans les transports, en ce début d'année 2024, titrant « l'important, c'est de télétravailler », aurait peut-être pu mentionner qu'il s'agirait d'un geste de solidarité pour celles et ceux qui ne le peuvent pas. C'est une occasion manquée de visibiliser les enjeux autour de ces métiers essentiels et de leur apporter la reconnaissance que la société leur doit. Plus globalement, au-delà des primes distribuées, ces métiers essentiels ont besoin d'un choc de reconnaissance et de valorisation.

La situation des travailleurs des plateformes numériques est une autre de ces injustices. Le terme « ubérisation » ou « plateformes » désigne un phénomène économique assez récent : la mise en relation directe et quasi instantanée d'un client avec un professionnel par l'intermédiaire d'une plateforme numérique. Le travail y est effectué le plus souvent sous un statut d'indépendant, à la tâche et n'offre, outre de faibles rémunérations, aucune perspective de carrière. Les travailleurs de ces plateformes n'ont d'indépendant que le nom, puisque les plateformes décident de l'organisation de leur travail et de leur rémunération. Et ils assument seuls la prise en charge des risques liés à leurs activités (accident, maladie...), n'ont pas de congés payés ni de protections contre le licenciement.

En France, les accords trouvés en avril 2023 entre les instances représentatives des livreurs et les plateformes Uber Eats et Deliveroo, autour d'un salaire minimal horaire, n'ont manifestement pas résolu le problème, puisqu'en décembre 2023, trois organisations syndicales appelaient à une grève pour dénoncer la dégradation de leur rémunération. Les livreurs dénonçaient des courses payées entre 2 et 3 euros. Tout porte à penser que les services de livraison de repas et de transports de personnes (par des chauffeurs VTC) seront fortement sollicités à l'occasion des Jeux. Si la grève a permis aux livreurs de Deliveroo et d'Uber Eats d'obtenir l'ouverture de nouvelles négociations sur leur rémunération, l'instauration, dans le droit, d'une « présomption de salariat » pour ces travailleurs marquerait un progrès considérable en matière de protection de leurs droits sociaux. C'était le projet d'une directive européenne à laquelle la France s'est opposée, de concert avec

PRÉCARITÉ DES ATHLÈTES : TORDRE LE COU AUX PRÉJUGÉS

Loin des clichés dépeignant les personnes en précarité comme des « inutiles », des « inactifs », des gens qui au fond, mériteraient leur situation, le Secours Catholique accompagne au quotidien des personnes en galère, certes, mais bourrés de talents et d'envies, qui souvent se démènent toute la journée au service de ce qui a du sens pour elles - une passion, le soin de leurs proches, un engagement associatif, un temps d'arrêt pour se réparer d'une vie accidentée... Elles témoignent à la fois de l'impossibilité de boucler leurs fins de mois, mais aussi de la violence du regard de la société à leur endroit. Les JO sont l'occasion de tordre le cou aux idées reçues sur la précarité. Dans la délégation française pour les JO de Rio, en 2016, 40% des athlètes vivaient sous le seuil de pauvreté. Ils étaient encore 10% dans ce cas à Tokyo, en 2020. Pour les JO de Paris, un dispositif permet à une majorité d'athlètes de se préparer avec au minimum un revenu équivalent au Smic, mais derrière une poignée stars aux revenus confortables, beaucoup d'athlètes ont encore une situation précaire. Certains sont même obligés de s'endetter ou de lancer des cagnottes de financement participatif pour financer leur préparation !²⁸ Un certain nombre de ces athlètes, après avoir été projetés de façon fugace sous la lumière des projecteurs, risquent d'être renvoyés à un quotidien plus sombre. Certains seront sans doute éligibles au RSA.

28. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/08/13/paris-2024-les-sportifs-de-haut-niveau-vivent-ils-de-leur-sport_6185271_4355770.html

d'autres pays européens dont l'Italie et la Hongrie. Plutôt que de promouvoir la création d'un statut intermédiaire entre le salarié et l'indépendant, qui n'est, selon Timothée Duverger, qu'une « version dégradée du salariat »²⁷, le Secours Catholique attend des autorités françaises qu'elles soutiennent l'adoption de cette directive à l'échelle européenne. Elles ont même la possibilité, sans attendre l'Europe, d'instaurer la « présomption de salariat » dans le droit français. À défaut, les profits générés à l'occasion des JO bénéficieront essentiellement aux plateformes. ■

26. <https://www.leparisien.fr/societe/sante/une-selection-completement-folle-entre-les-soignants-micmac-a-lap-hp-sur-la-prime-pour-les-jo-de-paris-08-12-2023-FV2LFCTURNHTTLUKTPQEVITL2A.php?ts=1707137327469>

27. <https://www.alternatives-economiques.fr/timothee-duverger/resister-a-luberisation-plateformes-cooperatives/00109403>

NOS RECOMMANDATIONS

AU COMITÉ D'ORGANISATION ET AU GOUVERNEMENT : VEILLER À L'EXEMPLARITÉ SOCIALE DES JEUX DE PARIS

- ▶ Donner aux 45 000 bénévoles une plus grande liberté pour s'impliquer dans leurs missions et réduire le niveau d'exigence. Proposer à ceux qui le souhaiteraient des statuts plus protecteurs, comme le service civique (16-25 ans) ou le volontariat (à partir de 25 ans).
- ▶ À défaut d'une suppression du décret autorisant à déroger à l'obligation légale de repos hebdomadaire pendant la période des JOP, restreindre son champ d'application aux activités de l'entreprise OBS.
- ▶ Renforcer l'accompagnement social et juridique des personnes sans papiers victimes d'exploitation par le travail et faciliter leur obtention d'un titre de séjour.
- ▶ Garantir aux personnes sans papiers victimes d'exploitation par le travail de pouvoir rester en emploi le temps de la procédure en justice.
- ▶ **Aux acteurs économiques employeurs et à France Travail** : adosser systématiquement un volet « formation professionnelle » aux offres d'emploi liées aux Jeux pour permettre aux demandeurs d'emploi peu qualifiés de pouvoir bénéficier de ces offres.

AU MINISTÈRE DU TRAVAIL : FAIRE DES JEUX DE PARIS L'OCCASION D'AMÉLIORATIONS PÉRENNES DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ▶ Répondre aux tensions structurelles, en matière de recrutement, des secteurs sollicités à l'occasion des Jeux, par l'amélioration des conditions d'emploi et de travail. Et notamment :

- ▶ Travailler à la création d'un statut plus protecteur pour les emplois mobilisés en renfort dans le cadre de l'accueil de grands événements afin de garantir aux travailleurs des protections pendant les périodes d'inactivité (le statut d'intermittent du spectacle pourrait inspirer un tel statut).
- ▶ Instaurer, dans le droit français, une « présomption de salariat » pour les travailleurs des plateformes afin d'améliorer leurs conditions de travail et de garantir le respect de leurs droits sociaux.
- ▶ Généraliser aux autres secteurs que le BTP et inscrire dans la durée les avancées réalisées à l'occasion des Jeux en matière de prévention et de lutte contre l'exploitation de travailleurs sans papiers.
- ▶ Généraliser aux autres secteurs que le BTP et pérenniser les avancées obtenues en matière de contrôle des conditions de travail afin de faire baisser l'accidentologie au travail.
- ▶ Renforcer les effectifs de l'inspection du travail pour se donner les moyens d'atteindre ces objectifs.

AUX MÉDIAS ET AUX RESPONSABLES POLITIQUES : NOURRIR LE DÉBAT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL À L'OCCASION DES JEUX

- ▶ Se saisir des Jeux pour mettre les injustices dans le monde du travail au cœur du débat public (conditions d'emploi et de travail, accidents au travail, situation des travailleurs des plateformes, etc.)
- ▶ Reconnaître et valoriser davantage, socialement et économiquement, les métiers dits essentiels.

CONTACT SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI :

Sophie Rigard, sophie.rigard@secours-catholique.org +33 (0)1 45 49 73 45

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

FICHE 4

DES JEUX À SOMME NÉGATIVE POUR LE CLIMAT

Engagé auprès des plus pauvres, en France et dans les pays en développement, le Secours Catholique fait le constat avec ses partenaires de terrain, que les effets du changement climatique touchent en particulier les populations les plus vulnérables alors qu'elles en sont paradoxalement les moins responsables.

C'est pourquoi, depuis une dizaine d'années, le Secours Catholique œuvre dans les négociations internationales en promouvant des mesures ambitieuses et efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accompagner la transition des pays les plus touchés par le réchauffement climatique.

Les Jeux olympiques constituent un enjeu écologique à plusieurs titres, qui ont mobilisé ces dernières années

des associations ou collectifs de citoyens et citoyennes : recours au plastique à usage unique, gestion des déchets, artificialisation des sols...

Parmi ces enjeux, le bilan carbone est depuis longtemps un des points négatifs de cet événement, qui suppose des infrastructures massives et des déplacements internationaux. Pourtant, cette année, les organisateurs n'ont eu de cesse de mettre en avant son exemplarité environnementale. En décembre 2020, Georgina Grenon, directrice de l'Excellence Environnementale de Paris 2024¹ allait jusqu'à déclarer dans un tweet que ces Jeux Olympiques seraient neutres en carbone. Parmi les solutions avancées pour atteindre cet objectif, la compensation carbone figure en bonne place. Ce mécanisme consiste à financer des projets de réduction

1. Au sein de Paris 2024, la direction de l'excellence environnementale composée de profils spécialisés en réduction de l'impact carbone, biodiversité, économie circulaire, énergie ou encore communication sur les sujets climatiques et environnementaux accompagne les différents métiers des Jeux pour intégrer ces enjeux dans tous les pans de l'organisation de l'événement.
<https://www.paris2024.org/fr/faq/experts-climat-environnement/>
<https://www.paris2024.org/fr/category/excellence-environnementale/>

d'émissions ou de séquestration de carbone, via l'achat de crédits carbone, pour contrebalancer les émissions liées aux Jeux. Or, les impacts de ces projets, tels que les plantations d'arbres par exemple, sont difficiles à vérifier et soulèvent souvent de nouveaux risques pour les populations des territoires convoités pour les projets.

NEUTRALITÉ CARBONE : UNE AFFIRMATION TROMPEUSE

Le Comité d'organisation de Paris 2024 vante « les premiers Jeux à contribution positive pour le climat », dans la stratégie climat de mars 2021, fondée sur l'idée qu'en compensant encore plus d'émissions de CO₂ que celles émises, les Jeux permettront d'atteindre la neutralité carbone. Cette communication trompeuse laisse entendre que les Jeux permettraient d'améliorer la situation climatique alors même qu'un événement sportif d'une telle ampleur génère des gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique et qui ne sont en aucun cas annulés via le soutien financier apporté à des projets extérieurs. L'Ademe² a d'ailleurs publié un rapport en 2021 rappelant que l'utilisation de la notion de « neutralité carbone » à l'échelle d'un événement n'a pas de sens car cela laisse croire à une équivalence parfaite entre des émissions réelles générées par l'événement et des absorptions ou des réductions supposées via l'achat de crédits carbone.

DES JEUX À « CONTRIBUTION POSITIVE POUR LE CLIMAT », VRAIMENT ?

Les émissions des Jeux 2024 resteront dans l'atmosphère pendant plusieurs siècles, contribuant ainsi au changement climatique. Ses conséquences sur les sociétés humaines sont déjà visibles, mais vont s'accroître dans les années à venir : migrations forcées, multiplication des conflits (utilisation des ressources en eau, appropriation des terres fertiles...). Aussi, pour être réellement efficaces, les projets de compensation devraient pouvoir garantir un stockage du carbone sur une période tout aussi longue. Dans le cas de la plantation d'arbres par exemple, cela signifie que les arbres nouvellement plantés ont le temps de croître pour absorber du carbone et ne meurent pas prématurément. On voit que les projets de stockage, qu'il s'agisse du stockage par la forêt ou les sols, n'offrent aucune garantie en termes de pérennité et de permanence de la séquestration. Les émissions séquestrées peuvent facilement être libérées en raison des feux de forêt, des coupes ou des catastrophes naturelles, de plus en plus fréquents du fait du réchauffement climatique. De plus, le budget alloué à la compensation est très faible, 15 millions d'euros pour compenser les 1,5 million de tonnes de CO₂



émises (objectif fixé par le comité olympique)³, ce qui correspond à un prix moyen de 10 euros la tonne de CO₂, très loin des préconisations du GIEC⁴ sur le prix de la tonne de CO₂ (100 à 400 euros la tonne d'ici 2030).

LA COMPENSATION CARBONE, À QUEL PRIX ?

La compensation carbone soulève un autre enjeu majeur sur lequel le Secours Catholique est particulièrement mobilisé : le respect des droits des personnes, car l'accroissement de la demande de terres pour les plantations d'arbres dans les pays du Sud porte le danger d'une occupation de larges pans de territoire au détriment des populations locales, de leurs modes de vie et de leur capacité à produire leurs ressources vivrières.

Les partenaires internationaux du Secours Catholique apparaissent de plus en plus impactés par ce type d'activités. C'est ce que l'on a pu constater au Congo Brazzaville dans le cadre du projet de compensation BaCaSi de TotalEnergies. Une étude commune du Secours Catholique, du CCFD-Terre solidaire et de la Commission diocésaine Justice et Paix (CDJP) de Pointe-Noire a révélé que les agriculteurs et les populations autochtones de la région ont ainsi été privés de l'accès à des savanes herbacées et à des forêts galeries, alors qu'ils s'en servaient auparavant pour la culture du manioc, la cueillette ou encore la recherche de plantes médicinales. « Avant je cultivais du manioc ici. BaCaSi est venu et a pris nos champs sans nous informer. Je ne peux plus vendre du manioc au marché, j'ai perdu de l'argent. Pourquoi ça ? » s'insurge une habitante lors d'un entretien recueilli. Ce type de projet de compensation carbone est d'autant plus délicat dans des sociétés



2. Ademe : L'Agence de l'environnement et de la maîtrise énergétique.

3. <https://www.paris2024.org/fr/methode-carbone/>

4. GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

inégalitaires où il y a une absence de clarté sur les droits fonciers. Un autre habitant témoigne, « BaCaSi a pris mes champs de 320 ha et y a planté des arbres. Je n'ai jamais été indemnisé pour cela. Avant je louais mes terres 20 000 francs CFA à des agriculteurs. Maintenant j'ai tout perdu en tant que propriétaire et je n'arrive plus à payer la scolarité de mes sept enfants. ». Ces projets de compensation peuvent ainsi

s'avérer néfastes et faire peser une double injustice sur les populations des pays du Sud qui sont les plus impactées par les conséquences du changement climatique, alors qu'elles en sont les moins responsables. Elles ne doivent pas, de surcroît, supporter les conséquences négatives des projets déployés dans le cadre des stratégies climatiques des entreprises du Nord. ■

PLANTÉS

Par Bore & La Blanche



Sauf que la plupart du temps, c'est un prétexte.



Tout dépend d'où on le plante.



Bref, "des milliards d'arbres", c'est du greenwashing * C'est bon! J'ai planté une graine!



* Écoblanchiment.



Tout dépend de ce qu'on plante. Une monoculture d'eucalyptus clonés?



Tout dépend de si on en prend soin.



L'urgence, c'est de réduire nos émissions. Pas de faire semblant de les compenser.



Compenser, ce n'est pas penser comme des **FIN**

NOS RECOMMANDATIONS

RÉDUIRE PLUTÔT QUE COMPENSER

D'abord, la réduction immédiate des émissions à la source doit être la priorité de toutes les politiques et stratégies climat des acteurs privés et publics. Atteindre l'objectif fixé par l'Accord de Paris de rester sous la barre de +1,5°C de réchauffement climatique est crucial pour la sauvegarde du vivant et pour de nombreuses populations humaines. Cela implique des mesures politiques ambitieuses pour réduire réellement les émissions de gaz à effet de serre et opérer des changements systémiques structurels.

Dans ce cadre, les événements sportifs d'une telle ampleur doivent nécessairement être repensés.

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS À LA SOURCE EN LIMITANT LA TAILLE DE L'ÉVÉNEMENT

Réduire la taille de l'événement permettrait de s'attaquer à l'un des facteurs majeurs des émissions car les déplacements représentent un tiers de l'empreinte carbone de Jeux. De plus, en raison du prix des tickets, la majeure partie des personnes en France regarderont les JO à la télévision, alors qu'une riche clientèle internationale est attendue. Si ces spectateurs venus de loin suivaient plutôt les retransmissions télévisées au lieu de se déplacer pour assister aux Jeux, les émissions liées au transport et notamment à l'usage de l'avion (difficilement substituables selon les trajets) seraient très nettement limitées. Limiter la taille de l'événement n'empêchera en aucun cas de faire des Jeux un moment fédérateur. Les personnes assistant aux Jeux seraient davantage des locaux ou des personnes pouvant utiliser des transports décarbonés comme le train.

ENCOURAGER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Malgré des retards de livraison et certains tracés contribuant à artificialiser des terres agricoles, le déploiement des nouvelles lignes de métros structurantes est dans l'ensemble une bonne nouvelle liée aux Jeux olympiques et ce particulièrement pour les personnes résidant en dehors de Paris. En effet, avec l'arrivée en 2025 de la prochaine étape de la Zone à Faibles Émissions (interdiction de circulation des Crit'air 3 soit 500 000 véhicules concernés), il est urgent de proposer aux personnes notamment celles en situation de précarité des alternatives à la voiture. Toutefois, la décision d'augmenter les prix de manière aussi spectaculaire est un très mauvais signal pour les visiteurs et est très problématique pour les Franciliens précaires qui peinent déjà à supporter le coût des transports parisiens en temps normal.

Pour ces JO 2024, le pass transports coûtera 70 euros la semaine, le ticket à l'unité 4 euros. Ce prix interroge quant à l'ambition initiale d'encourager les visiteurs à recourir au réseau de transports franciliens (la gratuité avait même été mentionnée dans le dossier de candidature!). Par ailleurs, cette décision soulève un enjeu de justice sociale car beaucoup de personnes aux revenus modestes prennent des tickets uniques pour se déplacer faute de pouvoir se payer un abonnement mensuel. Cette mesure aura des conséquences négatives pour ces usagers qui risquent de se voir extrêmement contraints dans leur mobilité quotidienne, ou de se reporter vers l'usage de la voiture.

CONTACT SUR EMPREINTE CARBONE, CLIMAT, ENVIRONNEMENT :

Judith Lachnitt, lachnitt.judith@secours-catholique.org +33 (0)6 71 00 69 76

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE

INTRODUCTION

FICHE 1 PERSONNES SANS ABRI : NON AU “NETTOYAGE SOCIAL” POUR PROMOUVOIR L’IMAGE DE LA FRANCE

FICHE 2 L’EXPLOITATION ET LA TRAITE DES PERSONNES

FICHE 3 ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIGNES : UNE COURSE DE FOND

FICHE 4 DES JEUX À SOMME NÉGATIVE POUR LE CLIMAT



COORDINATION « JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES : LES OUBLIÉS DE LA FÊTE »

Geneviève Colas
genevieve.colas@secours-catholique.org
+33 (0)6 71 00 69 90

